DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ville de Besançon

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MAI 2018

L'Assemblée Communale s'est réunie le 23 mai 2018 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Sylvie WANLIN.

Absents : M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

* * * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018

M. le Maire désigne Mme Sylvie WANLIN secrétaire de séance et les élus approuvent le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

3. Conseil Municipal - Commissions et Représentations

A l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions), le Conseil Municipal décide de désigner :

- M. Thibaut BIZE comme représentant de la Ville au sein de Cités Unies France

- M. Rémi STHAL comme représentant de la Ville au sein du Réseau Coopération Décentralisée Palestine.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 38 *Contre : 0* *Abstentions : 15* *Ne prennent pas part au vote : 0*

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

4. Contractualisation financière avec l'Etat

A l'unanimité des suffrages exprimés (19 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la signature de la contractualisation avec l'Etat,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 33 *Contre : 0* *Abstentions : 19* *Ne prennent pas part au vote : 0*

5. Demande de subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer la réalisation des projets de la Ville suivants :

  - Pôle des Tilleuls - Rénovation du bâtiment Sud (crèche - PMI - centre social)
  - Installation du siège régional du CROUS
  - Réfection - isolation de la toiture de l'école primaire Jules Ferry
  - Dédoublement de classes en REP+ (école Fourier)
  - Rénovation de l'école maternelle Bersot
  - Sécurisation des bâtiments publics
  - Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)
  - Réhabilitation de la piscine de Chalezeule

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à confirmer les demandes d'aides auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et auprès des autres cofinanceurs tels que la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne, le Centre National pour le Développement du Sport, la CAF, le CNOUS et les autres partenaires potentiels, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

M. ACARD, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pas pris part au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 46 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 6*

6. Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs pour la saison 2018/2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal adopte divers tarifs pour la saison 2018/2019 concernant les installations sportives, équipements sportifs et de loisirs, animation sportive, ainsi que ceux relevant de la Vie des Quartiers.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

RESSOURCES HUMAINES

7. Personnel Communal - Renouvellement au poste de professeur d'enseignement artistique, spécialisé en communication visuelle, au sein de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de professeur d'enseignement artistique, spécialisé en communication visuelle, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

8. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de cadreur-monteur auprès de la direction Communication

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un poste de cadreur/monteur, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des techniciens (catégorie B) au sein de la Direction Communication,

- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstentions : 2* *Ne prennent pas part au vote : 0*

9. Education - Mise à disposition de personnel - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Écoles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de signer la convention de mise à disposition du chargé de gestion administrative du 1er janvier au 31 décembre 2018,

- d'approuver la prolongation de la mise à disposition de l'un de ses agents auprès de la Caisse des Ecoles du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

M. FOUSSERET, Mme REBRAB, M. DELBENDE et M. DAHOUI, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 4*

10. Élections professionnelles 2018 - Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver :

- la création d'un Comité Technique commun, d'un CHSCT commun, des Commissions Administratives Paritaires communes et des Commissions Consultatives Paritaires communes à la Ville de Besançon, au CCAS et à la CAGB,

- le rattachement du Comité technique, du CHSCT, des Commissions Administratives Paritaires et des Commissions Consultatives Paritaires auprès de la CAGB,

- la répartition des sièges des représentants des collectivités en proportion des personnels de chacune des collectivités relevant de chaque instance représentative du personnel,

- la désignation de la CAGB comme autorité chargée d'établir les listes d'aptitude en CAP.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

CULTURE - TOURISME

11. Direction Citadelle - Signature d'un avenant avec SOGEA FRANCHE-COMTÉ

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant avec SOGEA FRANCHE-COMTÉ et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

12. Saison culturelle estivale bisontine 2018 - Patrimoine et musique : Concerts dans la Cour du Palais Granvelle - Patrimoine et littérature : Lectures de «Besançon littéraire / Fortifications»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la programmation de la saison culturelle estivale bisontine 2018,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les contrats ou avenants à intervenir pour l'organisation des soirées concerts dans la Cour du Palais Granvelle et des lectures de «Besançon littéraire / Fortifications» susvisées.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

13. Numérisation des collections de la bibliothèque - Campagne 2018 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de numérisation 2018 de la bibliothèque municipale,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de l'État et de tout autre partenaire potentiel, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

ÉDUCATION

14. Dotations aux écoles bisontines

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de valider le changement des modalités d'octroi des dotations aux écoles bisontines publiques.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

15. Autorisation de signature du marché de denrées alimentaires

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :

- lancer les procédures de passation des marchés,

- signer les marchés avec les titulaires retenus.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstentions : 2* *Ne prennent pas part au vote : 0*

PETITE ENFANCE

16. Evolution de l'offre de service «Petite Enfance» - Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement de fonctionnement des EAJE,

- de sa mise en œuvre à compter du 1er juillet 2018.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

17. Convention de partenariat pour l'accompagnement à la mise en place des changes lavables entre la Ville de Besançon et le SYBERT

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur ce projet de partenariat entre la Ville de Besançon et le SYBERT

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes pris en application.

Mme CAULET et Mme THIEBAUT (2), élues intéressées, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 47 *Contre : 0* *Abstentions : 2* *Ne prennent pas part au vote : 3*

MAITRISE DE L'ENERGIE

18. Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Avenant n° 10 au contrat de Délégation de Service Public

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 10 au contrat de délégation passé avec la société SEVE, ainsi que ses annexes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cet avenant.

M. LIME (2), élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48 *Contre : 0* *Abstentions : 2* *Ne prennent pas part au vote : 2*

19. Chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Renouvellement de la délégation de service public du réseau de chauffage urbain - Choix du délégataire

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de valider le choix de l'offre finale de la société SECIP,

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de concession avec la société SECIP, une fois le délai mentionné à l'article 29 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession écoulé.

M. LIME (2), élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 43 *Contre : 0* *Abstentions : 7* *Ne prennent pas part au vote : 2*

20. Réalisation d'une étude visant le déploiement d'une centrale urbaine photovoltaïque sur le quartier de Planoise

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de valider le programme d'études envisagées,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter toute subvention ou participation financière ou technique auprès des partenaires potentiels (Etat, ANRU, ADEME, Région Bourgogne-Franche-Comté, Pôle Energie, ENEDIS, Grand Besançon, bailleurs sociaux, Caisse des Dépôts...), et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

M. ACARD, M. FOUSSERET, M. BODIN, M. OMOURI, Mme POISSENOT, M. SCHAUSS (2), Mme THIEBAUT (2), M. ALLEMANN, M. VAN HELLE (2) et Mme LEMERCIER, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 37 *Contre : 0* *Abstentions : 2* *Ne prennent pas part au vote : 13*

21. Demande de subvention pour une étude d'opportunité pour développer le réseau de chaleur et améliorer ses performances

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter les subventions auprès de l'ADEME et de tout autre partenaire potentiel,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les conventions à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

22. Bail emphytéotique des 10 et 13 février 2014 au profit de la Ville de Besançon, 11 rue Battant - Avenant n° 1 à bail

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification du bail emphytéotique concédé par la Maison du Peuple au profit de la Ville de Besançon,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter cette modification.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

23. Hôtel de Ville - Demande de classement au titre des monuments historiques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à solliciter le classement au titre des monuments historiques de l'ensemble des façades et toitures de l'Hôtel de Ville.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

VOIRIE

24. Réalisation d'une voie supplémentaire d'entrecroisement rue de Dole entre les échangeurs Fleming CHRU et Franois RD 11 - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation d'une voie supplémentaire d'entrecroisement rue de Dole entre les échangeurs Fleming CHRU et Franois RD 11,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter une subvention auprès du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel et à signer les conventions à intervenir.

Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 47 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 5*

SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

25. Droit de présentation d'un successeur pour les marchés d'approvisionnement non sédentaires ainsi que pour le marché Beaux-Arts

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de valider le seuil de trois ans d'activité permettant la présentation d'un repreneur par un commerçant d'une halle ou d'un marché municipal en cas de cession de son fonds.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

PARC AUTOMOBILE LOGISTIQUE

26. Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme 2018 - Cessions - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels proposés,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits alloués,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel pour l'acquisition de ces véhicules ou matériels, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse conformément au programme d'intervention pour l'acquisition de balayeuses et de matériels spécifiques,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à organiser sur Internet des ventes aux enchères de matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à vendre des matériels et véhicules réformés de gré à gré,

- d'autoriser l'encaissement du montant de ces ventes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à procéder aux opérations d'ordre relatives à ces ventes et à l'inscription des crédits correspondants par décision modificative au budget de l'exercice courant,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les actes de cession de véhicules de faible valeur à des associations d'insertion ou au Comité des Fêtes.

M. ACARD, M. CHALNOT, Mme FALCINELLA et Mme ANDRIANTAVY, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 46 *Contre : 0* *Abstentions : 2* *Ne prennent pas part au vote : 4*

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

27. Plan Local d'Urbanisme - Ajustement de l'Emplacement Réservé n° 102 - Sollicitation du Grand Besançon pour modifier le PLU

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de solliciter le Grand Besançon pour que soit mise en œuvre la procédure nécessaire à l'ajustement de l'Emplacement Réservé n° 102.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

28. Acquisition à l'indivision DUBOUCLEZ d'une parcelle de terrain située au lieu-dit «Champs Nardin»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions énoncées,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

29. Acquisition à l'indivision MASSROUF de terrains situés aux lieux-dits «Chemin des Champs» et «Champs du Murger»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions énoncées,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

30. Acquisition à l'indivision MONIER de terrains situés aux lieux-dits «Chemin des Champs» et «Pré Marguet»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions énoncées,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

31. Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce bilan.

32. Opérations immobilières réalisées en 2017 - Rapport de synthèse

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce bilan.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

33. Fête de la Musique 2018 - Attribution de subventions à des associations culturelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'attribution des subventions proposées pour un montant de 17 300 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants à intervenir dans ce cadre.

M. DAHOUI, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 51 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 1*

34. Tourisme - Attribution de subventions à des associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention :

- à l'association «Un instant, un sourire» d'un montant de 1 000 € pour l'organisation de sa manifestation Son'eo Festival du 6 au 8 juillet 2018 à Besançon,

- à l'association «Le Chemin des Sens» d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de sa manifestation dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2018.

M. FOUSSERET, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. FAGAUT et M. ACARD, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 45 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 7*

35. Congrès - Attribution de subventions - 3ème répartition au titre de l'année 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide, pour un montant total de 13 000 €, l'attribution des subventions suivantes :

Colloques universitaires :

- 500 € pour le laboratoire ISTA qui a organisé du 23 au 24 mars 2018 le colloque «la ruse 1 : Dire et penser la ruse militaire de l'Antiquité à la Renaissance»
- 500 € pour l'UFR SANTE qui a organisé du 16 au 17 avril 2018 le colloque «la psychiatrie, une discipline médicale comme les autres»
- 600 € pour l'Institut UTINAM qui a organisé du 15 au 19 avril 2018 les «16th European Sonochemistry Society» (ESS16)
- 600 € pour l'institut FEMTO ST qui a organisé les 14 et 15 mai 2018 les «Journées nationales sur la récupération et le stockage de l'énergie (JNRSE 2018)»
- 800 € pour l'institut FEMTO ST qui a organisé du 16 au 18 mai 2018 l'«Ecole d'été : introduction aux microsystèmes de récupération d'énergie»
- 500 € pour l'UFC / Laboratoire ELLIADD qui organise du 5 au 6 juin 2018 le colloque «Russie, la force des faibles - 4èmes doctoriales de russe»
- 1 500 € pour le Laboratoire Chrono Environnement et Mathématiques qui organise du 19 au 22 juin 2018 la «3ème édition de la conférence internationale {MB}^{2}

- 500 € pour l'Institut FEMTO ST qui organise du 27 au 28 juin 2018 les «3èmes journées plénières du GDR Bio-Ingénieries des Interfaces»
- 500 € pour l'Institut FEMTO ST qui organise du 25 au 30 juin 2018 l'«European Frequency and Time Seminar (EFTS 2018)»
- 2 000 € pour l'Institut FEMTO ST qui organise du 1er au 6 juillet 2018 les «15ème université d'été francophone en santé publique»
- 2 000 € pour l'Institut FEMTO ST qui organise du 2 au 6 juillet 2018 le colloque «L'électronique analogique : retour aux sources»
- 1 000 € pour le Laboratoire Chrono Environnement qui organise du 2 au 6 juillet 2018 l'«Eurokarst : The European bi-annual conference on the hydrogeology of karst and carbonate reservoirs».

Congrès /colloques privés organisés par des associations :

- 2 000 € pour le Conseil Français des Urbanistes qui organise du 29 au 31 août 2018 les «Universités d'été de l'Urbanisme».

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

36. Subvention à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

Subventions pour manifestations

- BUC Escrime 2 000 €
  Organisation des championnats de France de sabre - 26 et 27 mai 2018
- BRC Cyclisme 500 €
  Organisation de la nocturne cycliste des Chaprais - 8 juin 2018
- Balise25 500 €
  Organisation des Grands Raids - 18 et 19 mai 2018
- Besançon Triathlon 500 €
  Organisation des Grands Raids - 18 et 19 mai 2018
- SNB Canoë-Kayak 500 €
  Organisation des Grands Raids - 18 et 19 mai 2018
- District de Pétanque 1 000 €
  Organisation du Grand Prix de la Ville de Besançon - 9 septembre 2018

Subventions exceptionnelles

- Sporting Club des Clairs-Soleils 700 €
  Soutien à l'activité de maintien et remise en forme mise en place par l'association

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

37. Subvention à des classes transplantées

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions aux écoles suivantes :

- Ecole élémentaire Fourier - Séjour à Mouthe au grand chalet PEP du 2 au 4 mai pour 59 élèves de CP : 1 593 €.
- Ecole élémentaire La Bruyère - Séjour à Orchamps-Vennes (la Roche du Trésor) du 25 au 27 juin, pour 60 élèves de CLEX, CE1, CE2, CM1 et CM2 : 1 620 €.
- Ecole élémentaire Herriot - Séjour aux Grangettes du 20 au 22 juin 59 élèves de CE1-CE2 et ULIS : 1 593 €.

Mme ZEHAF (2), élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 2*

38. Subvention à la SMEREB pour l'action de médiation par les pairs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention partenariale,

- d'autoriser le versement de la subvention 2018 de 1 647 € à la SMEREB.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

39. Vie étudiante - Subvention ESN Besançon (Erasmus Student Network Besançon) - Engagement social des étudiants internationaux & Projet d'écriture

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention de 400 € à ESN Besançon, au titre d'un Projet d'écriture.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 52 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 0*

40. Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 800 € au Lycée Pergaud.

M. MORTON, Mme REBRAB et M. ACARD, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 49 *Contre : 0* *Abstention : 0* *Ne prennent pas part au vote : 3*

41. Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € à la MJC de Palente.

M. VAN HELLE (2), élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

42. «Mai 2018 sera-t-il le jour de l'anniversaire de la naissance d'Israël ou celui du massacre de Palestiniens ?» - Motion déposée au nom du Groupe majoritaire par les élu-es du Groupe Socialiste et Société civile républicaine ; du Groupe la République en marche, progressistes et Société civile ; du Groupe Europe Ecologie Les Verts, Société civile ; du Groupe Parti communiste Front de gauche et du Groupe Société civile :

«Israël fête ses 70 ans d'existence. L'Etat d'Israël est une réalité, comme est une réalité le fait que des millions de Palestiniens vivent dans une situation insupportable d'occupation, d'enfermement à Gaza, de discriminations en Israël ou d'exil.

Les 14 et 15 mai, la répression sanglante des Palestiniens de Gaza par l'armée israélienne a provoqué plus de 50 morts et 2 000 blessés.

Au même moment, le Président des Etats-Unis, Donald TRUMP, saluait le transfert à Jérusalem de l'Ambassade des États-Unis comme «un grand jour pour Israël» au mépris du droit international.

Depuis 1948, le conflit israélo-palestinien a fait couler sang et larmes. Il entrave l'avenir des peuples de la région et produit des effets jusqu'en Europe et dans le reste du monde, notamment des manifestations et violences antisémites que nous condamnons fermement. L'occupation et la colonisation poursuivies par Israël depuis 1967 de territoires ne faisant pas partie de ses frontières reconnues sont intolérables.

Les frontières de 1967, garantissant une solution aux réfugiés et établissant Jérusalem comme capitale des deux pays, restent, au moins à court et moyen terme, la seule solution viable.

L'Union Européenne se doit d'agir : dénoncer les exactions commises et la politique menée à l'égard des Palestiniens, ramener le gouvernement israélien au respect du droit et à la raison.

Besançon est jumelée depuis 2010 avec le camp d'Aqabat Jaber. Actuellement cette coopération s'est développée avec Neuchâtel.

C'est pourquoi les élus du Conseil Municipal de Besançon condamnent l'utilisation par l'armée israélienne de la force militaire contre des manifestants de la Marche pacifique du retour et demandent au Président de la République Française, ainsi qu'à l'Union Européenne, de condamner fermement ces actes de violence, de promouvoir l'idée d'une conférence internationale en charge du règlement du conflit sur la base des résolutions des Nations Unies, et de peser par tous les moyens, y compris par des sanctions, sur les politiques menées par les autorités israéliennes. Nous demandons la reconnaissance effective de l'Etat de la Palestine et l'arrêt de la répression sanglante qui se déroule à Gaza en violation du droit international».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions), adopte la motion présentée.

13 élus n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 35 *Contre : 0* *Abstentions : 4* *Ne prennent pas part au vote : 13*

La séance est levée à 19 h 30.

Hôtel de Ville, le 28 mai 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le 29 mai 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

Valérie LESOUEF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Communications diverses

M. LE MAIRE : La séance est ouverte.

Un document vous a été déposé sur table, c'est le rapport n° 19.

Vous avez aussi, sur table, le rapport d'activité du CCAS, et ça tombe mal que la Première Adjointe ne soit pas là. On ne va pas commenter le rapport d'activité, mais simplement, à cet instant, je voudrais remercier la Première Adjointe et l'ensemble du personnel du CCAS pour tout le travail qu'ils réalisent pour que, dans cette Ville, subsiste effectivement la solidarité à laquelle nous sommes toutes et tous très attachés. Ce rapport est très bien fait, merci à ceux qui l'ont rédigé, et merci aussi au CCAS, aux élus mais aussi aux membres qualifiés qui font partie du CCAS, puisque vous savez que dans le Conseil d'Administration, il y a effectivement des personnes qui ne sont pas des élus, mais qui sont désignées de par leurs compétences».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018

«***M. LE MAIRE :*** Nous avons largement le quorum.

Sylvie WANLIN est désignée secrétaire de séance.

Y a-t-il des remarques par rapport au compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2018 ? Je n'en vois pas».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«***M. LE MAIRE :*** Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Des abstentions, des oppositions ? C'est donc adopté.

M. Jacques GROSPERRIN : J'aurais aimé avoir quelques propos liminaires dans la mesure où je comprends bien que vous entriez directement dans les rapports, peut-être pour éviter un petit débat ou une remise à plat de ce qui s'est passé la semaine dernière. Si vous le permettez, j'aimerais…

M. LE MAIRE : Attendez... De quoi parlez-vous ? Non, il n'y a pas de propos liminaires.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, c'est bien ce que j'ai dit, c'est que vous êtes rentré directement…

M. LE MAIRE : Simplement, on ne va pas faire aujourd'hui un grand débat de politique générale, nous ne sommes ni à l'Assemblée Nationale, ni au Sénat, nous sommes au Conseil Municipal.

M. Jacques GROSPERRIN : Bien sûr, j'ai bien compris que vous commenciez…

M. LE MAIRE : Si vous voulez, intervenez sur les sujets… Vous pourrez vous exprimer…

M. Jacques GROSPERRIN : Attendez Monsieur le Maire, vous avez déplacé un Conseil Municipal pour des contraintes d'agenda personnel et nous n'avons pas le droit de réagir vis-à-vis de cela ?

M. LE MAIRE : Alors réagissez !

M. Jacques GROSPERRIN : Oui.

M. LE MAIRE : Et je vous dirai pourquoi, sans quoi vous allez dire que je ne suis pas un démocrate mais lorsqu'un Ministre de la République vient ici, dans le Département, à l'invitation de M. le Préfet, toujours, quel que soit le gouvernement, on a toujours accueilli un représentant de la République. C'est tout. Alors je ne ferai pas de polémique par rapport à ça. Je n'ai pas décalé ce Conseil Municipal pour des contraintes personnelles, non, pas du tout, c'est pour répondre aux traditions républicaines qui ont cours dans ce pays. Dans ce pays, lorsqu'un Ministre vient, on le reçoit, ça a toujours été le cas. Que ce soit un gouvernement de droite ou de gauche, depuis que je suis élu ici -il y a déjà quelques années- on a toujours reçu avec la même déférence, effectivement, l'ensemble des Ministres qui venaient ici, voire des Présidents.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci. J'ai bien entendu et j'ai bien compris que le fait peut-être de commencer… parce que c'est la première fois quand même depuis quelques années où il n'y a pas de propos liminaires.

M. LE MAIRE : C'est-à-dire que je souhaite simplement qu'à ce Conseil Municipal nous parlions des affaires municipales, et que nous ne rentrions pas à chaque fois dans des débats de politique générale. Il y a d'autres lieux pour ça, mais cela dit je vous passe volontiers la parole.

M. Jacques GROSPERRIN : Je vous remercie. Nous aurions pu en parler la semaine dernière, dans la mesure où c'était quand même un Conseil Municipal assez allégé. Je pense que vous auriez été à l'heure pour la réunion publique qui avait lieu à 19 h 30, mais je comprends bien que c'est quand même une nouveauté de rentrer directement dans les dossiers. J'ai bien compris votre habileté qui permettait normalement de ne pas intervenir, mais je vous remercie de pouvoir le faire.

La première chose que je voudrais vous dire, c'est que dans l'invitation qui nous a été faite du décalage de ce Conseil Municipal, il était indiqué : «Pour des contraintes d'ordre d'agenda». Je pense que vous devez le savoir, donc ça veut dire que l'agenda, ça peut s'organiser à l'avance. Et si aujourd'hui on a quelques élus qui ne sont pas là, c'est peut-être parce qu'eux aussi ont un agenda, et c'est une marque de respect qu'on pourra avoir vis-à-vis de l'ensemble des élus qui sont ici. Je crois savoir qu'il y a un ensemble d'élus de votre majorité qui se sont aussi émus du fait que ce Conseil Municipal soit décalé. Qu'on reçoive un Secrétaire d'État ou un Ministre de la République, que je connais bien, parce que je considère que c'est un ami et on a eu l'occasion d'en discuter ensemble mardi dernier, qui s'était ému du fait qu'un Secrétaire d'État vienne, ce n'était pas tout à fait ça. Les choses ont été claires, en tout cas, vis-à-vis de lui. Je suis ravi que vous ayez reçu l'ancien attaché parlementaire de Jean-François COPPÉ, mais au-delà de ça, c'est une marque de respect qu'on peut avoir vis-à-vis de l'ensemble des élus qui sont ici, et je trouve qu'il était en tout cas anormal, et les élus et les Bisontins méritent respect et considération vis-à-vis de cela. J'entends et je peux comprendre que vous participiez, d'ailleurs nous avions été invités, nous, à cette opération de communication du Président de la République qui avait délégué sur l'ensemble du territoire l'ensemble de ses Ministres pour nous expliquer les bienfaits de sa politique. Je peux l'entendre mais je m'interroge aussi et on s'interroge, ma collègue Françoise BRANGET l'a fait en son temps sur les moyens qui ont été faits. Je ne rentrerai pas dans la polémique vis-à-vis de cela, mais on pourra peut-être revenir tout à l'heure sur d'autres moyens qui sont peut-être partagés et qui posent question en tout cas, et aujourd'hui on le fera, sur peut-être un mélange des genres entre un mouvement politique et les comptes de la Ville de Besançon qui nous demandent en tout cas explication, et on le fera tout à l'heure en temps opportun.

Je ne voudrais pas être trop long vis-à-vis de cela mais je crois que l'essentiel est ailleurs, et ça montre peut-être que vous n'êtes peut-être plus -en tout cas totalement et inconditionnellement- disponible pour les Bisontins, parce que lorsqu'un mouvement comme «En Marche» vient ici, ou lorsqu'un Président de la République en tout cas propose quelque chose, il y a une distinction des genres à avoir vis-à-vis de cela et je pense que si ç'avait été un autre Ministre de la République, peut-être du temps d'un autre Président de la République…

M. LE MAIRE : Ç'aurait été la même chose.

M. Jacques GROSPERRIN : …je ne suis pas persuadé que vous ayez déplacé ce Conseil Municipal, d'autant que les faits nous le montreront aujourd'hui, c'est un Conseil Municipal qui, à mon avis, ne durera pas très longtemps, parce que l'ordre du jour est assez allégé. Vous avez rajouté la contractualisation, on en parlera également, mais simplement ce que je voulais faire ici aujourd'hui, c'est faire part quand même de ma déception qu'on puisse à un moment donné déplacer un Conseil Municipal, tant pour les élus municipaux qui sont ici que pour l'ensemble des Bisontins. Je vous remercie de m'avoir laissé le temps de prendre la parole.

M. LE MAIRE : Non, on ne va pas tous rentrer là-dedans. Moi, ce que je veux vous dire Monsieur GROSPERRIN, c'est que je respecte les élus, et je respecte les Bisontins. Je les respecte tellement que les Conseils Municipaux, mis à part cette semaine où c'est un mercredi, nous ne les mettons pas les mercredis parce que je sais que les parlementaires sont à l'Assemblée Nationale. C'est très rare qu'il y ait un Conseil Municipal le mercredi. Donc je respecte, parce que je pouvais, si je le souhaitais, mettre les Conseils Municipaux le mardi ou le mercredi. Je sais que les parlementaires, qu'ils soient Députés ou Sénateurs, ne seraient pas là. Et je pense que même si nous ne sommes pas d'accord, vous représentez une partie importante de la population, vous avez donc le droit de vous exprimer. Donc ne me dites pas que je manque de respect, ce n'est pas vrai.

Simplement, un Ministre de la République est venu, et je crois qu'il y a une chose qui me surprend -je savais que vous alliez me dire ça- c'est que vous n'avez pas encore tout compris : qu'un Ministre vienne rendre compte, dans une réunion publique, où il y a eu d'ailleurs un certain nombre de questions qui n'étaient pas… -ceux de vos amis qui y étaient peuvent vous dire que les questions n'étaient pas toutes des questions très complaisantes- ce n'était pas une réunion de section ou d'autre chose ou de groupement. C'était autre chose. Qu'un Ministre vienne rendre compte de son action, qu'un Ministre écoute effectivement ce que l'on dit, les critiques qu'il peut y avoir sur l'action du gouvernement, je crois que c'est quelque chose de nouveau. C'est tellement nouveau que manifestement, vous ne l'avez pas compris. Donc moi je pense qu'au contraire, c'est très bien. C'est vraiment très, très bien que l'on puisse venir expliquer. Le Président de la République s'est engagé à rendre compte, c'est comme quand le Maire -enfin je ne vais pas me comparer aux Ministres- va dans les quartiers pour rendre compte. Là, il vient rendre compte, d'ailleurs son intervention liminaire… -d'ailleurs, Mme BRANGET y était, elle peut vous le dire- a duré trois ou quatre minutes. Ça n'a pas été une grand-messe. Allez, cinq minutes, et ensuite, il a dit : «*Je vous passe la parole, ce qui m'intéresse, c'est que vous disiez ce que vous ressentez, c'est que vous disiez quels sont vos sentiments*». C'est très bien, mais c'est vrai que ce n'est pas nouveau. Il faudra peut-être vous habituer qu'on vienne rendre compte effectivement de ça dans toute la France. Ce n'est pas une opération bisontino-bisontine, dans toute la France il y a eu, je crois, plus de 30 Ministres qui sont allés expliquer et répondre aux questions des habitants de ce pays.

Monsieur CROIZIER, et après on arrête là-dessus, parce que je ne vais pas relancer le débat.

M. Laurent CROIZIER : Merci Monsieur le Maire. Je voulais profiter un petit peu, avant ce Conseil Municipal, d'exprimer, au nom du groupe MoDem, mais j'espère que l'ensemble du Conseil Municipal se joindra à nous, notre soutien au référent périscolaire de l'école Paul Bert dont nous avons appris avec consternation l'agression fin avril, et quelles qu'en soient les circonstances, nous condamnons de façon extrêmement ferme ces violences physiques. Je reviendrai sur la question d'accueil dans nos restaurants scolaires sur le point n° 15.

Deuxième point que je voulais évoquer, c'est ce communiqué d'une partie de votre majorité qui semble s'inquiéter de voir la République en Marche et le MoDem côte à côte auprès des citoyens et il me semblait important d'apporter quelques précisions aux Bisontins.

Tout d'abord je voulais rappeler que l'objectif premier du groupe MoDem n'est pas de s'opposer de façon systématique, mais bien d'être utile aux Bisontins, avec l'exigence de porter des propositions alternatives connectées à la réalité. Effectivement, nous pensons qu'il y a un autre avenir possible à Besançon que la vision des groupes socialistes, communistes et écologistes. Contrairement à eux, nous voyons l'entreprise comme un lieu de réussite, la solidarité comme un point de départ vers plus d'émancipation, la sécurité et la tranquillité publique comme un droit fondamental, la maîtrise des dépenses comme une responsabilité, et la transition écologique non pas comme un dogme mais un impératif porteur de solidarité, d'emploi et de compétitivité.

M. LE MAIRE : Non, non, mais attendez…

M. Laurent CROIZIER : Je continue, parce que c'est important pour les Bisontins.

M. LE MAIRE : Je vais vous laisser continuer…

M. Laurent CROIZIER : Vous me direz à la fin, laissez-moi terminer mon intervention.

M. LE MAIRE : Je vais vous laisser continuer, mais je ne donnerai plus la parole en début de Conseil Municipal, parce que je veux éviter ça justement.

M. Laurent CROIZIER : Mais il n'y a pas à éviter, on a été interpellé et je pense que c'est important que les Bisontins entendent quelques précisions.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

M. Laurent CROIZIER : Moi, je constate, sans véritable surprise, qu'il est beaucoup plus facile pour eux de s'unir sur des postures politiciennes que pour dénoncer des faits gravissimes qui ont impacté le quotidien des Bisontins. Et là, c'est précis. Ont-ils condamné ces étudiants grévistes qui ont dévasté les locaux et le matériel de la Faculté des Lettres ? Non. Ont-ils condamné unanimement les dégradations sur le petit train touristique de Besançon commises par les manifestants en faveur de la ZAD de Notre-Dame des Landes ? Non.

M. LE MAIRE : Non, mais ce n'est pas le sujet ça.

M. Laurent CROIZIER : Oui, mais c'est un sujet, je suis désolé, parce que ça fait partie de la majorité. Alors que les libéraux humanistes, pro européens, de Gauche, du Centre ou de Droite se rassemblent pour porter une alternative, de mon point de vue c'est une excellente nouvelle, et en tout cas une bien meilleure nouvelle que les discussions qu'entretiennent ces groupes politiques avec cette extrême gauche radicalisée qui attise les violences, qui empêche les examens d'avoir lieu, ou qualifie la presse d'ennemie de la liberté. Moi, mes interlocuteurs sont démocrates, les leurs sont extrémistes. Que chacun assume ses propres choix.

M. LE MAIRE : Alors écoutez, je vais être très clair, c'est exactement ce dont je ne veux plus. J'arrête maintenant là-dessus, je ne donne plus la parole, ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Parce qu'il y avait une attaque qui me visait, j'ai voulu donner la parole à M. GROSPERRIN, je l'ai fait, maintenant je ne rentre pas dans ce débat-là, faute de quoi on ne s'en sortira pas.

Je veux simplement dire, Monsieur GROSPERRIN, en complément à vos propos, que votre amie Françoise BRANGET qui connaît bien aussi M. LEMOINE, a un avis complètement différent du vôtre, parce qu'en début de séance elle a même souligné l'effort du gouvernement de venir expliquer sa politique, même si elle n'était pas d'accord avec. Donc elle a dit : «*C'est bien*». Elle a dit simplement -vous n'y étiez pas, moi j'y étais…-

M. Jacques GROSPERRIN : Si, moi…

M. LE MAIRE : Non, non, vous étiez… Oui, j'imagine. Écoutez, Monsieur, s'il vous plaît, c'est moi qui préside et vous allez me laisser terminer. Simplement, ce que je veux dire, c'est que Mme BRANGET a expliqué les choses, elle a dit effectivement pourquoi c'était le Maire qui accueillait, parce que la tradition républicaine… -quand j'ai accueilli Jacques CHIRAC ici, quand j'ai accueilli Nicolas SARKOZY…- c'est le Maire qui accueille. Pour moi, c'est clos.

Monsieur MOUGIN, je ne vous donne pas la parole, vous ré-interviendrez volontiers dans le débat, mais je ne veux plus… je ne donnerai plus… il n'y aura plus de propos liminaires eu début de Conseil Municipal.

M. Philippe MOUGIN : C'est scandaleux, c'est une censure !

M. LE MAIRE : Oui, c'est ça, bien sûr. Je vous dis, je vous donnerai la parole. De toute façon, je vais vous dire, je vais être beaucoup plus strict pendant les deux années qui viennent parce que je sais que ça va être ça à chaque Conseil Municipal. Moi, je ne l'accepte pas, ça n'intéresse pas… Vous parlez sur des sujets, ça n'intéresse pas les Bisontines et les Bisontins, ça c'est de la politique du siècle dernier. Il faut faire les choses différemment.

Non vous n'avez pas la parole, Monsieur MOUGIN, vous interviendrez autant de fois que vous le voudrez, comme le prévoit le règlement, sur les sujets à l'ordre du jour. Là, si c'est un sujet à l'ordre du jour, je vous passe la parole, si ce n'est pas un sujet à l'ordre du jour, je ne vous passe pas la parole et vous pourrez toujours aller crier que je tue, que j'assassine la démocratie. Dans cette ville, on me connaît assez pour savoir que ce n'est pas vrai».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 3

Conseil Municipal - Commissions et Représentations

«***M. LE MAIRE :*** Sur ce point-là, Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Oui, d'une façon générale aussi sur ce point-là.

M. LE MAIRE : Non, non, attendez, vous intervenez là-dessus, je vais devoir faire respecter le règlement de ce Conseil Municipal. Vous intervenez sur «Commissions et Représentations» et vous n'intervenez pas effectivement sur les sujets d'ordres généraux, sans quoi je vous reprendrai la parole. Allez-y !

M. Ludovic FAGAUT : Eh bien je vais intervenir sur la partie représentation. Puisque vous vous êtes rendu aux États-Unis dernièrement à Charlottesville, je voudrais que vous nous fassiez un petit peu un retour sur l'objectif de ce déplacement. Je voudrais savoir quelle délégation était présente également avec vous, tant dans les élus que dans les membres de votre Cabinet et quels étaient vraiment les objectifs de ce déplacement-là, parce qu'on s'interroge aussi, comme M. GROSPERRIN a pu s'interroger sur la venue du Secrétaire d'État, on s'interroge aussi un petit peu sur le mélange des genres entre activités de la Ville de Besançon et activités aussi d'un parti politique. Voilà, ma question est très simple, on est bien sur les représentations et sur l'international puisque ce sujet parle de l'international.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre, je suis allé aux États-Unis déjà à deux reprises pour lancer des coopérations dans le domaine économique, scientifique, universitaire. Je suis d'ailleurs allé une fois avec Jean ROSSELOT, je me souviens il y a quelques années. Ce jumelage étant un peu tombé non pas en désuétude mais étant peu actif, j'ai souhaité aller en délégation très restreinte pour voir comment nous pouvions effectivement relancer les activités. D'ailleurs un rapport sera fait.

J'ai rencontré des gens très intéressants à l'Université de Virginie, la plus ancienne université de Californie, dans une école de commerce qui s'appelle la Darden School. Ces personnes vont revenir aussi ici. J'ai rencontré également des représentants du monde industriel dans les biotechnologies, les nanotechnologies qui reviendront certainement ici, puisque j'en ai invité un certain nombre à venir au mois de septembre pour voir comment nous pouvons développer la collaboration dans ce domaine. Ils sont aussi des spécialistes des nanotechnologies, du biomédical.

Je suis allé là-bas, j'étais accompagné d'Arlette BURGY, la directrice du service, et d'Alexandra CORDIER qui a une vie professionnelle, qui est l'attachée de presse et qui est chargée des grands projets ; elle m'a accompagné sur ce dossier comme elle le fait depuis déjà une dizaine d'années.

Vous parlez de mélange des genres, je vous demanderai de ne pas, vous justement, mélanger les genres. Il y a une délégation restreinte qui est allée là-bas, qui préparera une délégation certainement plus importante au printemps, dans laquelle peut-être, comme je l'ai fait avec Jean ROSSELOT, j'inviterai un membre de votre majorité à venir.

C'était donc pour relancer la participation, mais je demande aussi qu'on respecte les gens. On a le droit par exemple d'être dans une administration, d'avoir un emploi et d'avoir une vie personnelle. Le principal, c'est de ne pas mélanger les genres. Et là, il n'y a pas de mélange de genres. Je suis allé aussi pour rencontrer un certain nombre de chefs d'entreprise, -je ne sais pas si ça aboutira- pour chercher des fonds pour le Musée de la Résistance et de la Déportation. Et j'ai rencontré entre autres, à Washington, des personnes qui sont très intéressées et qui doivent venir ici aussi voir s'ils peuvent m'aider. C'est donc un emploi du temps très chargé. Vous savez, aller aux États-Unis pour trois jours, avec le décalage horaire ce n'est pas forcément une grande balade.

Voilà. J'espère avoir répondu à votre question.

Et je demande aussi qu'on respecte la qualité de mes collaborateurs qui sont là depuis longtemps à mes côtés et qui ne nous ont jamais trompés. Vous, vous avez une activité professionnelle que je n'ai jamais attaquée, vous avez une activité personnelle, politique que je n'ai jamais attaquée. Non, je n'attaque pas. Votre activité personnelle, je n'ai jamais dit du mal de vous, me semble-t-il. Ne cherchez pas… Donc je demande qu'on respecte mes collaborateurs.

M. Jacques GROSPERRIN : On les respectera mais j'ai rarement vu une attachée de presse faire partie d'une table des négociations…

M. LE MAIRE : Attendez… Mme CORDIER n'est pas…

M. Jacques GROSPERRIN : Laissez-moi terminer, s'il vous plaît, vous m'avez donné la parole.

M. LE MAIRE : Mme CORDIER est aussi membre de mon Cabinet.

M. Jacques GROSPERRIN : On a vu des photos, j'ai rarement vu une attachée de presse assise autour de la table des négociations ou de discussions. J'entends bien que vous y êtes allé pour travailler et je vous en félicite. J'ai entendu, par d'autres informateurs, quelque part, que quelques élus ici ont refusé d'y aller.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vrai.

M. Jacques GROSPERRIN : Alors est-ce que vous pouvez l'affirmer ou l'infirmer ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vrai.

M. Jacques GROSPERRIN : Et je termine, Monsieur FOUSSERET, vous nous avez dit que c'était restreint, je l'entends bien, vous faites preuve de transparence aujourd'hui et j'en suis ravi. Est-ce que vous pouvez nous dire le coût, parce que je crois que c'est important aussi.

M. LE MAIRE : Je vous le dirai quand je l'aurai, oui.

M. Jacques GROSPERRIN : Des informations sur le coût. La composition, vous l'avez faite. Les résultats concrets opérationnels d'un tel déplacement pour les Bisontins, je pense qu'il y a un rapport qui sera fait certainement vis-à-vis de cela et nous y serons très attentifs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Écoutez, les élus qui n'ont pas voulu venir, c'est totalement faux. J'ai invité Patrick BONTEMPS, Adjoint à la Culture -il n'est pas là mais il pourrait vous le dire- parce que nous avions parlé de culture, il n'a pas pu venir. La directrice effectivement des affaires culturelles ne pouvait pas venir. J'ai invité aussi Thierry MORTON qui ne pouvait pas venir pour des raisons professionnelles. Et j'ai invité, pour parler de l'Université, Dominique SCHAUSS, qui n'était pas disponible à ce moment-là, il était en congé. Donc j'ai essayé d'élargir cette délégation. J'ai même appelé l'Hôpital, le Président de la CME, M. Samuel LIMAT, pour lui proposer de venir, parce qu'ils sont très en avance dans le domaine de la médecine. Voilà. Donc, je réinviterai ces personnes lors d'un prochain voyage.

M. Philippe MOUGIN : Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais ce qui est étonnant sur ce sujet, c'est que vous nous faites élire des représentants de la Ville pour la coopération avec la lointaine Palestine, et d'un autre côté, vous censurez les propos concernant la Ville et ses habitants. Alors permettez-moi de vous dire, et je m'interroge là-dessus, que la démocratie des débats est bien mal en point et ça ressemble fort à l'attitude de vos amis du gouvernement et de la tête de l'État. Je fais un parallèle, ça ne m'étonne pas du tout, votre décision de censure est scandaleuse. Voilà, je le répète. Maintenant, je l'aurai placé. Les gens présents pourront écouter et analyser la situation, ils verront tout à fait que l'Opposition est fort mise à mal. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je veux quand même ajouter, pour compléter la réponse que j'ai faite à M. FAGAUT, qu'en plus la transparence est totale, puisque sur ma page Facebook on voyait quasiment journellement ce que nous faisions, donc il n'y a rien de caché.

Je veux dire aussi, par rapport à cela, que nous avons même communiqué pour dire ce que nous faisions. Mais vous voulez toujours jeter le doute, la suspicion. Nous accompagnait également en délégation une chargée de mission du Rectorat chargée de la coopération internationale, Mme Sylvie SCHMIDT et une délégation va venir en septembre ici, que vous pourrez rencontrer. Donc les choses sont très claires.

Quels sont ceux qui sont contre ce rapport n° 3 ? Y a-t-il des abstentions ? 15».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 4

Contractualisation financière avec l'État

«***M. LE MAIRE :*** Concernant la contractualisation avec l'État, effectivement, vous savez qu'on a le choix de voter ce contrat avec un certain nombre de garanties. Si nous dépassons l'objectif de 1,20 reporté à 1,35, effectivement, s'il y avait une pénalité, elle serait de 75 %. Si on ne vote pas ce contrat, ce serait une pénalité de 100 %. Donc c'est pour cela que je propose au Conseil Municipal, après des discussions assez importantes avec l'État, avec le Préfet, de signer ce contrat dans lequel nous proposons aussi d'ailleurs à l'Agglomération, au vote, ce contrat dans lequel nous avons mis un certain nombre de clauses sur lesquelles on voulait qu'on rediscute, donc je ne dis pas qu'elles seront prises en compte mais nous les avons fait figurer dans le contrat pour pouvoir en rediscuter dans le cadre du projet de Loi de Finances 2019.

M. Abdel GHEZALI : La délibération qui nous est proposée ce soir vise à autoriser le Maire à contractualiser avec l'État en matière de trajectoire budgétaire de notre collectivité. La Ville de Besançon fait en effet partie des 322 plus grandes collectivités territoriales de notre pays, tout comme l'Agglomération du Grand Besançon. Il nous paraît nécessaire de revenir quelques instants sur le principe-même d'une telle méthode de travail, avant d'aborder les conséquences de ce dispositif pour la Ville et notre Agglomération, ce qui m'amènera à expliquer la position de notre groupe.

Il est vrai que la manière de faire du gouvernement actuel est innovante. Est-elle meilleure pour autant ? Ce n'est pas sûr. En effet, le gouvernement s'est engagé à ne plus baisser les dotations aux collectivités territoriales. Ce n'est pas vrai pour tout le monde. En effet, si certains -nous en faisons effectivement partie cette année, sans garantie pour la suite- ont ponctuellement de bonnes nouvelles, il suffit de s'intéresser aux dotations reçues par les autres communes de notre département pour se rendre compte à quel point certaines équipes municipales ont eu de très mauvaises surprises. Peut-on s'en réjouir ? Ne le croyons pas. On a déjà dénoncé cette méthode dans d'autres domaines.

Un nouveau cadre a donc été défini pour les grandes collectivités, sans que nous puissions discuter de quoi que ce soit. C'est en effet ce qui nous serait automatiquement appliqué ce soir si nous refusions le contrat dont on va parler. Ce nouveau cadre est d'apparence simple, bien que très technique. Il enferme nos collectivités dans une double contrainte pour au moins trois ans : plafonnement de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à plus de 1,2 %. En cas de dépassement de ce plafond, paiement à l'État d'une amende égale à 100 % du dépassement. Dépasser d'1 M€ par exemple, c'est devoir payer 1 M€ supplémentaire directement à l'État. Tout gestionnaire sait qu'il faut analyser l'évolution des dépenses au regard notamment de l'inflation, dans un contexte où celle-ci est d'ores et déjà prévue pour 2018 à 1,3 %. De plus, un très grand nombre de nos dépenses sont contraintes. On parle souvent du GVT, c'est-à-dire du Glissement Vieillesse Technicité qui est un terme compliqué, qui rappelle simplement que chaque année nos personnels progressent en ancienneté et en compétences, ce qui se traduit par des hausses mécaniques. Que penser des prix de l'énergie dont la stabilité n'est jamais garantie à long terme ou d'autres coûts soumis à des fortes fluctuations dans un monde sous tension ? Ce que nous impose l'État donc, désormais, c'est de faire mieux que l'inflation dans un contexte où les besoins ne cessent d'augmenter, et les communes sont en première ligne pour en faire le constat au quotidien.

L'État lui-même n'est pas très loyal quand il demande d'un côté de limiter les dépenses, et de l'autre, ne cesse de nous imposer de nouvelles missions, de charger la barque sans compensation à la hauteur des moyens matériels, et bien sûr humains, que cela implique. On ne va pas revenir sur les passeports et les cartes nationales d'identité, on l'avait largement dénoncé à l'époque. On pourrait citer plus récemment la gestion des PACS, ou encore la numérisation lancée de l'état civil. Ce qui est inadmissible de notre point de vue, c'est que l'autonomie-même de nos collectivités est remise en cause. Même si nos dépenses nouvelles étaient financées par des ressources nouvelles, celles-ci resteraient prises en compte dans le plafond qui nous est imposé.

Faut-il rappeler que contrairement à l'État, nos collectivités votent toujours leur budget en équilibre ? Dans ce contexte, avec ces nouvelles contraintes, nous avons la possibilité de signer un contrat qui est annoncé comme plus favorable que la règle par défaut qui s'impose à ces 322 grandes collectivités dont nous faisons partie. Nous avons donc le choix, ce soir, entre un régime général très pénalisant ou un régime particulier. Vous l'aurez compris, les élus du groupe socialiste et société civile républicaine n'approuvent en aucun cas cette méthode où l'on fait croire notamment au grand public que nous avons le choix. Oui, nous avons un choix possible, nous devons savoir si nous voulons risquer d'être pénalisés beaucoup ou un petit peu moins. Des deux maux, en somme, nous devons choisir ce soir le moins pire et c'est une situation qui n'est pas du tout satisfaisante. Négocier avec l'Etat sachant que le jeu est joué d'avance, ça ne s'appelle pas une négociation. Dans ce contrat, c'est surtout nous qui nous engageons. Ce n'est donc pas ce qui s'appelle un contrat, pour nous c'est un abus de langage.

Donc le moins pire des mots, ce soir, c'est un contrat qui propose non pas un plafond à 1,2, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, mais à 1,35 %. Si nous pouvons prétendre à un petit bonus qui représentera environ 187 000 € par an, c'est uniquement parce que nous avons fait ces dernières années d'importants efforts d'optimisation, ceux-là mêmes qui nous ont permis de respecter notre engagement de ne pas augmenter les taux municipaux d'impôts locaux.

Mais surtout, signer le contrat porte une sorte d'assurance pour nos finances, puisque l'amende ne serait plus de 100 % du montant en cas de dépassement, mais de 75 % tout de même.

Si nous pouvons espérer respecter le plafond au sein de la Ville de Besançon, ce qui ne sera pas sans impact sur nos politiques et notre fonctionnement interne, cela ne sera fatalement pas le cas de l'Agglomération, l'État refusant de prendre en compte le contexte exceptionnel lié au récent renouvellement de la DSP Transport notamment.

C'est donc uniquement parce que cette solution est la moins pire des contraintes pour notre Ville et ses agents, et donc parce qu'elle pénalisera moins les Bisontines et les Bisontins, que notre groupe a choisi d'approuver ce contrat présenté.

Mais une fois encore, rappelons que nous condamnons la méthode, nous dénonçons ce type de relations avec les collectivités qui sont en première ligne, face aux besoins des citoyens. Nous rappelons le rôle de premier plan en matière d'investissements publics, et la garantie des services publics de qualité abordable et solidaire pour tous, pour lesquels nous étions mobilisés encore hier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Abdel.

M. Éric ALAUZET : Quatre points, le premier pour rappeler qu'on ne peut pas méconnaître les conséquences négatives des déficits et de la dette. Leur résorption doit demeurer un enjeu crucial pour tous, d'abord pour laisser des marges de manœuvre à ceux qui nous succéderont, ensuite parce qu'il faut restaurer la parole de la France et ses préférences au sein de l'Union Européenne. Il est illusoire de vouloir peser sur les choix européens quand on ne respecte pas ses engagements et qu'on ne présente pas une bonne gestion.

Enfin, on ne peut pas méconnaître l'intérêt des fonds spéculatifs vautours pour qui les dettes constituent une promesse de crise financière et de profits juteux.

Deuxième point : face à cette dette publique, chacun doit apporter sa contribution, mais la baisse des dotations aux collectivités locales avait atteint leurs limites. Nous entrons dans une phase nouvelle qui ne porte plus sur la limitation des recettes des collectivités, mais sur celles de ses dépenses. Donc la DGF ne baisse pas, elle augmente même de 1 %, 300 M€, ce qui n'empêche pas des gains ici ou là, des pertes aussi pour certaines communes, du fait des mécanismes de péréquation. Alors si on veut arrêter les péréquations, elles ont été réclamées à cor et à cri par les uns et les autres, il faut le dire. Si on arrête les péréquations, c'est étale pour toutes les communes. Pour la Ville de Besançon, à travers la DSU, c'est un gain très important de près de 800 M€ au titre de la DSU.

M. LE MAIRE : Non, 800 000.

M. Éric ALAUZET : 800 000 €, pardon, au titre de la DSU. Je veux préciser que s'il y a des communes qui perdent, c'est parce qu'il y a la péréquation, et la péréquation, on l'a l'accélérée en loi de finances 2017, au mandat précédent, avec un amendement de Marie-Christine PIRES-BEAUNE. Donc il faut savoir de quoi on parle précisément.

Troisième point : donc la dépense augmentera moins vite mais elle augmentera toujours. Elle est plafonnée à hauteur de 1,2 % pour l'ensemble des collectivités, quand l'inflation est prévue à 1,4 %. Donc de plus, la Ville de Besançon, Abdel GHEZALI l'a dit, bénéficie d'un bonus de 0,15 %, donc 1,35 % pour la Ville par rapport à une inflation présumée de 1,35, sachant que les dépenses d'investissement, elles, ne sont pas plafonnées, et qu'il y a des fonds complémentaires, la DETR, la dotation pour les collectivités locales.

Quatrième point : pour certains, cette contractualisation n'aurait que le nom, puisqu'il ne s'agirait pas d'un choix mais d'une obligation. C'est faux, même si, comme tout choix, il est contraint. Il faudra que ceux qui tiennent ce discours m'expliquent quels choix ils ont eus quand le gouvernement que j'ai soutenu, au mandat précédent, a imposé une baisse de dotation de 3,6 millions, nationalement, pendant trois ans. Il faut dire que le choix de refuser la contractualisation et la bonification des 0,15 % existe, il y a le choix. On peut même encore refuser la contractualisation pour adresser un message d'opposition, en agissant toutefois pour rester en dessous du seuil de 1,2 % pour éviter les pénalités. Certaines collectivités ont prévu ce schéma de ne pas voter pour dire : «*On est contre ce gouvernement*» mais ils vont respecter le 1,2, parce que c'est à leur portée, pour ne pas être pénalisé. Il y a même le choix de discuter avec le gouvernement et les ministères, ce à quoi la Ville et la CGB s'emploient, pour modifier l'assiette d'application du taux de 1,2 %. Et je crois qu'il y a déjà quelques avancées à ce niveau-là, ou encore, pour la prise en compte de certaines recettes qui peuvent peser favorablement dans l'équilibre, sans toucher les déficits, je pense notamment aux recettes européennes, et je m'en suis moi-même entretenu avec les services de Bercy. C'est un sujet qui est à l'étude et qui pourra éventuellement, lors d'une prochaine loi de finances, être pris en compte. Donc la discussion existe, contrairement à ce qu'il s'est passé dans le mandat précédent. Je laisserai de côté celles et ceux qui veulent faire cavalier seul et ne pas prendre la part d'efforts qui leur incombe.

En conclusion, dans ce contexte, je veux conclure sur un point : celui de l'autonomie des collectivités locales dont on reproche si facilement aux gouvernements successifs de vouloir l'anéantir. D'abord en constatant que pour certains, le graal de l'autonomie, c'est de pouvoir prélever l'impôt, d'augmenter l'impôt. Aussi, je veux affirmer haut et fort que si l'autonomie c'est toujours plus d'impôts et toujours plus de dépenses, ou l'inverse, ou de dettes, ce qui revient au même, c'est une bien piètre conception de la politique et de l'autonomie.

De toute façon, les ménages comme les entreprises sont devenus tellement rétifs à l'impôt que les collectivités mobilisent moins le levier fiscal spontanément. Celles et ceux qui en font l'alpha et l'oméga de leurs discours sont en réalité des illusionnistes.

Alors discutons du fond, de notre autonomie, c'est-à-dire de nos préférences, de nos priorités et du sens de nos projets. Je ne vais pas ouvrir le débat, mais je vois déjà une vertu à cette nouvelle modalité de relations des collectivités avec l'État, c'est de conduire à raisonner systématiquement en coût global, tant il est vrai qu'il existe un lien ténu entre investissement et fonctionnement.

Je forme le vœu que ce dispositif apporte cette dimension du coût global à notre réflexion, en donnant un avantage comparatif aux investissements qui génèrent des économies de fonctionnement, tels les travaux d'économie d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la rénovation et l'entretien du patrimoine public existant, ou encore la reconstruction de la Ville sur elle-même, et ainsi de suite. Ainsi, ce critère prendra plus d'importance pour des choix en toute autonomie.

M. LE MAIRE : Merci Éric, je sais que tu dois repartir.

M. Éric ALAUZET : Oui.

M. LE MAIRE : Donc comme disent les Africains : «Je te donne la route» quand tu veux.

M. Christophe LIME : Mes Chers Collègues, aujourd'hui, nous sommes sur une nouvelle… (inaudible). Je ne reviendrai pas sur les déclarations qu'avait faites Thibaut BIZE au niveau des élus communistes la dernière fois, pour faire la démonstration que la baisse annoncée des dotations au niveau des collectivités, qui est programmée à l'intérieur de la feuille de route qui a été transmise à Bruxelles. La feuille de route qui est prévue a été transmise dans le cadre des équilibres des comptes, prévoit une baisse au titre des collectivités de plusieurs milliards. Donc d'annoncer aujourd'hui qu'il n'y aura pas de baisse, soit on nous ment à nous, soit on ment à Bruxelles, au gouvernement de choisir à qui il ment. C'est une cure d'austérité sur un certain nombre de points et je partage bien entendu les éléments qui ont été apportés par Abdel GHEZALI sur les éléments d'austérité, mais moi, je veux insister sur deux points importants.

La limitation des dépenses de fonctionnement va nous amener à ne plus pouvoir développer des services publics. Ça veut dire qu'à partir du moment où on ne pourra plus dépenser un euro sans être sanctionné d'une façon supplémentaire, ça veut dire que dans les années à venir, lorsqu'on voudra développer un certain nombre de services publics, il faudra le supprimer par ailleurs sur un certain nombre de points. Et on voit bien que depuis un certain nombre d'années, les demandes de la part de nos usagers, de la part de nos concitoyens sont de plus en plus importantes. Est-ce qu'on aurait pu imaginer il y a 10 ou 15 ans le vieillissement de la population ? Comment allons-nous le vivre ? Qui va le financer ? Je prends cet exemple parce que c'est un véritable exemple de société sur lequel on doit travailler sur un certain nombre de points.

Ça veut dire que c'est une baisse du service public mais c'est aussi une non-possibilité de subventionner, y compris du privé, sur lequel on ne serait pas d'accord. Ça veut dire que même on ne pourra pas confier à un certain nombre d'autres organismes associatifs, entreprises privées, parce que nous serions obligés d'apporter un certain nombre de subventions pour que l'accès aux services soit acceptable. Ça veut dire que quelque part, demain, seuls les plus aisés de notre société pourront accéder à des nouveaux services au niveau du service public, puisque l'ensemble de nos collectivités, toutes les collectivités, les grandes collectivités, les Régions, les Départements, les Agglomérations et les grandes communes qui portent 80 % de la dépense publique sont bloqués par rapport à ça.

L'autre point, et je suis en total désaccord avec Éric ALAUZET, c'est l'autonomie de nos collectivités. C'est à nous de décider de notre propre avenir. C'est aux concitoyens de voter lors des élections pour sanctionner ou remettre en cause ou pas, un certain nombre d'équipes municipales par rapport à un certain nombre de programmes. Et aujourd'hui, de ne plus avoir de dépenses de fonctionnement sur un certain nombre de dispositifs, ça veut dire que c'est l'État qui va décider sur l'ensemble des éléments, sur un certain nombre de dispositifs, y compris par rapport à l'ensemble du service public. Après les années 80-90, des grandes lois de décentralisation qu'il a pu y avoir à l'intérieur de notre pays, nous sommes depuis une dizaine ou une quinzaine d'années sur une recentralisation de l'ensemble des éléments. On voit bien que les Régions aujourd'hui n'ont plus de modalités financières pour pouvoir choisir. Ce ne sont que des dotations sur un certain nombre de dispositifs. Les Départements ont la même disposition avec des étranglements financiers sur les aspects sociaux. Il ne restait plus que les EPCI et les communes et ce type de dispositif va ramener à une centralisation importante à l'intérieur de notre pays.

Donc, c'est par rapport à ces éléments-là que si nous nous étions écoutés politiquement, nous aurions voté contre cette contractualisation, mais c'est encore accentuer les difficultés pour l'ensemble de nos concitoyens de voter contre cette contractualisation, donc nous nous abstiendrons. Mais ça veut dire que dès l'année prochaine, lorsque nous émettrons un certain nombre de doutes par rapport à l'efficacité de ce propre projet, c'est l'État qui nous dira : «*Mais c'est vous-même qui avez signé vos propres objectifs, donc vous assumez maintenant vos propres objectifs*». Donc on voit bien qu'on est sur une recentralisation et sur un aspect antidémocratique au niveau local sur l'ensemble des dispositifs, sur les choix de l'ensemble de nos concitoyens.

M. Yves-Michel DAHOUI : C'est un débat qui est en même temps intéressant et un peu compliqué, parce qu'en réalité, si on a une approche qui est comptable, je dirais que la logique, c'est de dire -j'ai déjà utilisé cette image- : «*On vous met la tête sur le billot, on vous coupe la tête ou vous préférez qu'on vous coupe le bras ?*». Donc le réflexe, si vous voulez, c'est légitime, presque de survie, c'est de dire : «*Je préfère perdre le bras que la tête*». Donc si ça n'est pas une contrainte, je ne sais plus quel est le sens des mots.

Et donc si c'est vraiment ça, il n'y a pas le choix, parce que n'importe quel bon gestionnaire, entre guillemets, vous dirait : «*On préfère dépenser moins ou risquer de dépenser moins que de risquer de dépenser plus*». Dans ce cas-là on n'a même plus à être là, c'est-à-dire qu'on laisse la gestion presque notariale ou comptable s'exprimer. C'est la raison pour laquelle, moi, j'aurai une position qui sera déterminée et politique.

En premier lieu, je voudrais quand même rappeler, parce que c'est une évidence, je pense que chacun le sait, mais les dotations de l'État, ce n'est pas une aumône de l'État aux collectivités. Tout ça a une histoire entre la relation État/Collectivités dans le cadre des décentralisations, et aussi des transferts de charges, etc. Ça a déjà été évoqué tout à l'heure, donc ce n'est pas l'État magnanime, dans sa grande bonté, qui daigne verser des subsides aux collectivités. Il faut peut-être quand même aussi un peu le rappeler.

Ça sert aussi à assurer des missions de service public, c'est ce que font les collectivités. Les collectivités le font et se substituent en cela à l'État, elles remplissent ce rôle de mission de service public.

En plus, tout ça s'inscrit dans un contexte national qui est quand même inquiétant. Il y a actuellement des discussions qui s'amorcent sur la réduction du nombre de fonctionnaires, c'est ce qui a déjà été évoqué, 120 000 dont 70 000 pour les collectivités. Là, j'en ai un peu ras-le-bol de ce discours où les fonctionnaires sont des pions, comme s'il s'agissait de les gommer, comme si c'était une charge, comme si c'était un coût, sachant que nous sommes nous-mêmes dans une collectivité où, au quotidien, on peut voir comment s'engagent et s'investissent nos services et nos agents, parfois à la limite de la rupture.

Donc quand on parle de budget de fonctionnement, c'est essentiellement pour nous, pour les collectivités, du personnel. C'est ce qui nous sert à assurer des services publics.

Donc je relèverai aussi le paradoxe de ceux qui nous disent en même temps qu'il faut supprimer des agents de la fonction publique, territoriale ou de l'État, mais qui disent qu'il faut partout plus de fonctionnaires. Ça, c'est le paradoxe ou la contradiction où personne n'arrive, puisque personne n'est capable de donner un exemple de l'endroit où il faudrait les prendre. C'est le cas pour l'hôpital, il faut plus de gens à l'hôpital, ce que je crois. C'est le cas pour l'éducation, nous avons nous-mêmes, dans le cadre de nos politiques, recruté des animateurs, etc. Il faut les recruter aussi, parce que les personnes âgées, c'est important, il est temps qu'on s'en rende compte, Paulette GUINCHARD l'avait déjà évoqué il y a bien longtemps, elle avait eu raison de le faire, pour nous dire : «*On n'a plus les moyens*». Bref, il faut recruter partout, mais il faut en même temps diminuer. C'est une incohérence que j'entends relever, et surtout combattre.

L'autre principe, il a déjà été évoqué, c'est le principe de la libre administration des collectivités. La politique, la démocratie, c'est que les collectivités assument leurs choix et en rendent compte auprès de leurs concitoyens. Cette contrainte de l'État, dans un cadre qu'on n'a jamais connu dans la V^{ème} République -on parle de monarchie républicaine en parlant de la V^{ème} République- elle n'a jamais été aussi renforcée qu'aujourd'hui avec ce pouvoir vertical, une Assemblée Nationale qui n'a jamais été aussi soumise de toute l'histoire de la V^{ème} République, à la limite du ridicule parfois quand il y en a un qui ose dire : «*Vous voyez, il y a une diversité chez nous*».

Donc je crois que dans ce contexte politique il faut s'inquiéter en tout cas de ce qui s'amorce et on ne prend pas une mesure hors contexte politique. Alors vous me direz que je fais de la politique, Monsieur le Maire, mais je pense qu'on est un peu là pour ça, et vous reconnaîtrez que vous-même, et c'est tout à votre honneur, vous soutenez la politique d'Emmanuel MACRON, et que ça nous donne, nous, la possibilité, par conviction, autant que vous, de la contester.

Donc tout ça fait que je m'abstiendrai, tout simplement. Je rejoins d'ailleurs Christophe LIME. On m'a déjà fait ce reproche en disant que la logique, c'est de voter contre. J'espère qu'on se donnera toutes les chances, malgré nos divergences politiques de fond qui sont aujourd'hui profondes entre les composantes de la majorité, de continuer tant qu'on respectera ce contrat jusqu'au bout, le mandat qui nous a été confié par les Bisontines et par les Bisontins. Je ne suis pas pour la politique du pire, je souhaite maintenir cette cohésion, même si, ici ou là, je crois à la valeur des symboles, s'amorcent quelques rapprochements qui augurent sans doute des prochaines compositions municipales, en tout cas ce qu'ils souhaitent. Mais je pense qu'il faut, par esprit de responsabilité, même si ce n'est pas très cohérent -je comprends, il aurait fallu que je vote contre- m'abstenir pour donner toutes les chances de la cohésion jusqu'en 2020 à cette équipe municipale.

Mme Anne VIGNOT : Du coup, aujourd'hui, on est en train de se rappeler de la place que les institutions ont, et aujourd'hui, on se rend compte qu'on est en pleine mutation. J'aimerais dire combien c'est quelque chose de fondamental ce qui est en train de se passer avec cette idée de contrat, puisqu'en réalité, derrière un contrat, il y a une demande du donneur d'ordre à ce que les personnes avec lesquelles il contractualise s'engagent dans une obligation. Et à partir de ce moment-là, ça veut dire que l'État est en rupture de confiance avec les collectivités. Aujourd'hui, c'est extrêmement grave, ça veut dire que nous ne sommes plus dans un système qui fait vivre une démocratie représentative, on est dans un système qui devient essentiellement administratif et juridique, où l'État et le gouvernement ne mettent en place plus que des relations qui passent par un contrat, qui écrit des obligations.

Vous comprenez quand même que c'est extrêmement grave, puisque finalement on se substitue à la décision des territoires, on se substitue à la capacité qu'ils ont de faire des choix. Ce n'est même plus une question d'autonomie, on voit bien qu'on est en train de perdre complètement l'autonomie des territoires. Sur les communes, il n'est bientôt plus question de taxe d'habitation, en tout cas, une réduction extrêmement importante, donc ça veut dire aujourd'hui que l'on rentre dans une politique qui n'a plus rien à voir avec la démocratie, avec le système de représentation dans laquelle nous étions.

Donc je ne sais pas si, finalement, les élus que nous sommes avons conscience de ce virage. Je tiens à signaler à chacun de s'intéresser à ce qu'on appelle la théorie du contrat, qui est une théorie des économistes qui inspire certainement M. MACRON et son gouvernement pour choisir cette méthode de travail, pour -comment dire- imposer désormais une trajectoire.

Il faut quand même se rappeler qu'aujourd'hui on a l'État qui s'intéresse à la façon dont on gère notre budget. On n'est pas sur le contrôle de légalité, on est en train de nous imposer la façon d'envisager notre activité sur le territoire. Ça veut dire aussi que c'est un choix qui est mortel, puisqu'aujourd'hui, ce qu'il se passe, c'est qu'en tuant le fonctionnement, on enlève la possibilité de faire vivre toute action, toute animation sur ce territoire. Ça veut dire aujourd'hui qu'on aurait la capacité de construire des nouveaux murs, des nouveaux bâtiments, des nouveaux projets en dur, mais on n'aurait plus la possibilité d'installer aucun personnel, aucune animation, aucun accompagnement. Aujourd'hui, on se réjouit d'avoir signé des accords sur le climat et on sait que pour réussir ces accords pour le climat, il faut qu'on transforme la société, qu'on l'accompagne et qu'on permette une modification fondamentale. Et ça, ça ne peut se faire qu'à travers une animation et à travers un fonctionnement.

Deuxièmement, je tiens à dire aussi que le fonctionnement finance tout ce qui est ingénierie. L'innovation ne s'invente pas dans la construction d'un mur, elle est dans les têtes des individus, elle est dans les têtes de nos services. Nous avons besoin de ce fonctionnement-là pour prendre de nouvelles trajectoires. Comment peut-on envisager que des collectivités puissent survivre à ce genre de décisions ?

Donc le groupe Europe Écologie - Les Verts signale qu'effectivement ce sont les maisons de quartier qui pourraient être mises en cause. Ce sont les musées qui pourraient s'arrêter de pouvoir organiser des animations, ce sont les piscines qui ne pourront plus accueillir des personnes, c'est le CCAS qui pourrait voir sa contribution diminuer, et combien aujourd'hui nous sommes face à une casse sociale. Et quand M. ALAUZET nous dit que la question, la responsabilité des élus, c'est bien la responsabilité qui concerne la dette, mais de quelle dette on parle M. ALAUZET ? On parle de la dette de la ressource des milieux naturels ? On parle de la dette sociale où on parle d'une dette budgétaire qui est en fait un artifice qui nous permet nous, ici, d'organiser soi-disant le bon équilibre de l'Europe. Mais causons des vrais enjeux. Les enjeux aujourd'hui, c'est bien la cause sociale.

La société que nous avons tous espéré voir mettre en place, c'était dégager des richesses qui nous permettaient de financer de l'éducation, de la culture et toute l'animation. C'est bien de fonctionnement dont il est question, et non pas d'investissement.

Donc il y a quelque chose qui est extrêmement profond, qui nous tue non seulement dans la forme de nos institutions, aujourd'hui nous sommes en train de technocratiser nos institutions, nous abattons la vraie politique qui est celle du système de représentation dans laquelle nous devions être. Et tout à l'heure vous disiez que nous avions accepté ce qui avait été fait par le gouvernement HOLLANDE. Je vous rappelle, Monsieur ALAUZET, que le gouvernement, nous l'avons contesté, et des motions ont été présentées ici, qui ont été lues par M. Abdel GHEZALI, et qui contestaient déjà ces baisses de dotations.

Donc nous sommes ici dans des propos qui sont complètement incohérents, et qui ne nous donnent pas une vision claire de la mission que nous avons, nous, en tant qu'élus. Nous ne sommes pas des administratifs, nous n'avons pas à ne répondre qu'à l'injonction d'un contrat. Nous sommes ici pour porter un projet de société, et ce n'est pas celui-ci qu'on nous propose.

Donc Europe Écologie - Les Verts s'abstiendra et s'abstient aussi parce que demain nous aurons aussi cette discussion-là à l'Agglomération, que nous aurions pu voter contre. Voter contre, parce que sur la Ville de Besançon, aujourd'hui, dans les situations dans lesquelles on nous met, nous sommes dans une situation où nous ne prendrions pas trop de risques financiers, mais demain nous serons à l'Agglomération, solidaires avec les autres communes qui, elles, ont vu pour partie leurs dotations diminuer, et par solidarité, nous sommes dans l'abstention.

M. Laurent CROIZIER : Je voudrais illustrer un petit peu les propos de la dette. La dette qui pèse sur chaque habitant français, c'est 36 000 €. Dans cette salle, c'est plus de 3,5 M€. Pour les Bisontins, c'est plus de 4 Mds€. Moi, je ne les ai pas et je ne suis pas sûr que l'un d'entre nous ici possède cette somme.

Les intérêts de la dette française, c'est le deuxième budget de l'État, c'est tout juste derrière l'Éducation Nationale.

Alors je considère que l'État et les collectivités ont cette responsabilité partagée de considérer les déficits publics et de maîtriser leurs dépenses. Ne rien faire, minimiser, ou pire, nier le danger que représente notre dette, c'est mentir aux Français, c'est renoncer à notre souveraineté, et c'est accepter de dire : «*Tant pis, nos enfants paieront*». La contractualisation en fait, on l'a tous déjà signée. En 2014, avec les Bisontins, j'ai repris tous les programmes, celui que j'ai défendu, celui que vous avez défendu, et j'ai noté «maîtrise des dépenses de fonctionnement» dans tous nos programmes. Certains semblent avoir oublié, ce soir, cette petite phrase dans leur programme.

Alors oui, mes chers collègues, la contractualisation nous contraint effectivement de tenir nos engagements, elle nous contraint d'être innovants -je sais que ce n'est pas facile pour certains- et d'être plus rigoureux dans nos choix, tout simplement parce que le temps du «toujours plus» est révolu et parce que le fonctionnement de demain ne se financera pas en additionnant de nouvelles dépenses, mais en transformant les dépenses d'aujourd'hui.

Le groupe MoDem votera donc ce dossier, parce que nous considérons qu'accepter la contractualisation, c'est avoir de l'ambition pour son pays et pour sa ville. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Donc il y a Mme ANDRIANTAVY. Il n'y a pas d'autres prises de parole ? Si, M. GROSPERRIN.

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY : Bonsoir, je me permets de prendre la parole ce soir parce que je vais avoir une position personnelle quant à mon choix sur le vote, bien que je sois tout à fait d'accord sur le diagnostic avec mes camarades socialistes.

Je vais aller assez vite parce que beaucoup de choses ont déjà été dites. C'est donc bien quelque chose qu'on nous impose en réalité, plus qu'un choix, si ce n'est à faire perdre de l'argent à la collectivité.

Cette contractualisation répond à la loi de programmation des finances publiques qui fait peser le déficit de l'État sur les collectivités territoriales. En gros, il faut qu'on paye -les collectivités territoriales- 13 Mds€ d'ici 2022. Pour quelles conséquences ? Ce sera l'impossibilité d'augmenter nos dépenses de fonctionnement au-delà de 1,2, à Besançon c'est plutôt 1,35. Ce sont directement des missions de service public qui seront touchées, car nous devrons à nouveau chercher des sources d'économie. Ce sera donc une baisse des emplois qui est accompagnée de la dégradation des services publics, une baisse des subventions aux associations qui rendent des missions de service public, et également une menace sur les gros investissements d'avenir qui généreront du fonctionnement. Dans la mesure où l'on vise à passer en Communauté Urbaine, est-ce que c'est compatible ?

Que dire ensuite des dépenses qui ne sont pas encore budgétées, mais que peut-être il faudra prévoir ? Je pense notamment à ce qu'on devra peut-être faire -ce n'est pas certain, mais peut-être qu'on devra le faire- l'accueil universel des enfants à la restauration scolaire, l'accompagnement des écoles maternelles privées sous contrat qui deviendra obligatoire suite à la volonté de l'État de rendre la scolarisation dès trois ans obligatoire, et une autre réalité aussi qui a déjà été citée, c'est la perte d'autonomie des collectivités territoriales. Là, on fait un bond de 36 ans en arrière. En 1982, on s'était engagé, avec la loi DEFFERRE, à l'autonomie des collectivités. À l'époque, on avait supprimé la tutelle de l'État a priori, et on l'avait remplacée par le contrôle juridique a posteriori, ce qui faisait que finalement on faisait davantage confiance aux collectivités. Si l'État veut faire des économies, pourquoi a-t-il choisi la mise sous tutelle des collectivités, ce qui dénote, comme tout à l'heure l'a dit Anne VIGNOT, d'un manque de confiance totale en ses élus locaux ? Pourquoi ne s'attaque-t-il pas plus concrètement et plus vigoureusement à d'autres dossiers comme l'évasion fiscale qui nous coûte cher, comme le maintien de l'ISF qui nous coûte cher aussi ? Moi, j'ai été élue pour mener, enfin en tout cas pour encourager une politique de gauche. Je n'ai pas été élue pour mettre à mal les démocraties locales. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je regrette qu'Éric ALAUZET soit parti, mais ça, c'est un peu le fait des gens qui cumulent les mandats. Il nous est proposé de valider, ce soir, le présent rapport de la contractualisation avec la maîtrise de nos dépenses.

Premier constat, sous le mandat de François HOLLANDE, Besançon faisait partie des villes qui tiraient la sonnette d'alarme sur la dangerosité de la vitesse des baisses de dotations, et la majorité municipale signait unanimement une motion pressant François HOLLANDE de ralentir ces baisses. Sous le mandat d'Emmanuel MACRON, on nous presse au contraire de faire partie des toutes premières collectivités à signer une contractualisation, affaiblissant l'autonomie de nos collectivités pourtant bien gérées.

Deuxième constat, il ne s'agit plus de nous mobiliser contre les baisses de dotations de l'État, il s'agit de nous demander de signer, avec Emmanuel MACRON, un contrat qui nous lie durant trois ans. En quelques mois de présence au plus haut sommet de l'État, le gouvernement nous indique que la reprise économique est là, grâce aux mesures prises par Emmanuel MACRON. On se demande s'il existait avant lui d'ailleurs. Et dans le même temps, l'État nous indique qu'il n'y a aucune urgence à faire une pause dans les maîtrises du budget. Il veut au contraire nous infantiliser en nous imposant la maîtrise des dépenses en touchant à l'autonomie budgétaire de notre collectivité. La théorie du ruissellement, c'est finalement

l'assèchement de nos politiques et d'un retour en arrière sur la décentralisation. Mais plutôt que de nous l'imposer, Emmanuel MACRON nous parle avec douceur, avec son nouveau monde, sa *novlangue*, il nous propose : *«Signez en bas de la page. Je vous impose la maîtrise de vos dépenses, quels que soient les efforts réalisés jusqu'alors. Vous ne signez pas en bas de la page, et si vous ne maîtrisez pas vos dépenses, comme demandé, je vous demanderai de maîtriser encore plus, et je vous pénaliserai si vous n'y arrivez pas»*. Cela aura des répercussions très concrètes.

Adjoint à la vie des quartiers, à la vie associative et à la jeunesse, je m'attache à prévoir, et dans l'analyse des besoins sociaux de la Ville de Besançon, je lis : «*Le nombre de mineurs vivant sous le seuil de bas revenus défini par la CAF est quant à lui en constante hausse depuis la crise de 2008*, *à Besançon, dans des proportions importantes, encore plus qu'au niveau départemental ou national. Ainsi, sur la période 2012-2015, 986 mineurs de plus sont concernés par cet indicateur. Cette hausse fait mécaniquement augmenter la part des mineurs vivant sous le seuil de bas revenu qui est estimé en 2015 à 42 % à Besançon, atteignant jusqu'à 80 % dans le quartier de Planoise Châteaufarine, 80 % de jeunes naissant dans une famille sous le seuil de pauvreté».*

Dans ce contexte-là, vous comprendrez que les services publics sont bien le patrimoine de ceux qui n'ont plus rien. À Besançon, depuis le début du mandat, le budget de fonctionnement de la vie des quartiers, de la vie associative, de la jeunesse, est passé d'un peu plus de 3,7 M€ à un peu plus de 2,9 M€. Et la réponse d'Emmanuel MACRON, c'est : «*Maîtrisez vos dépenses qui engendrera une baisse des budgets de fonctionnement*», et ce n'est pas le discours d'hier du Chef de l'État sur les quartiers sensibles qui me rassure. Bien au contraire, peu de mesures concrètes et aucun chiffrage.

Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts des Bisontines et des Bisontins. Mais plutôt que d'innover et de prendre en compte nos investissements durables, notre maîtrise de la fiscalité, une volonté politique de la majorité municipale, nos soutiens des forces vives dans notre cité, Emmanuel MACRON nous fait croire que la dette publique des collectivités est une menace et qu'il y aurait urgence. Or, en signant son contrat, nous prenons désormais le risque de faire croire que nous pensons que nous ferons plus avec encore moins, alors que la situation sociétale se dégrade.

Enfin cela ne nous préserve aucunement des charges non compensées de l'État transférées sur les collectivités. Aussi, il me semble que nous devons être des lanceurs d'alerte, quoi qu'il nous en coûte.

Avant de voter ce rapport, je veux avoir la même mobilisation à l'égard d'Emmanuel MACRON que celle que nous avons eue ici, dans cette Ville, lorsqu'il s'agissait de faire reculer François HOLLANDE sur les baisses de dotations trop rapides. Il n'y a pas de raison que les plus riches se mobilisent pour obtenir une modification de la loi sur l'ISF, une suppression de l'exit taxe et obtiennent gain de cause, et que, dans le même temps, notre Ville accepte si rapidement ce contrat. Nous devons nous mobiliser car il n'y a aucun péril sur le budget de l'État. Il en va même du dynamisme de notre tissu économique, de l'attachement de notre modèle social, et la prise en compte de notre projet écologique.

Nous avons déplacé le précédent Conseil Municipal pour que des dizaines de milliers de Bisontins puissent rencontrer un Ministre d'Emmanuel MACRON à Besançon, dans la petite salle du Kursaal. Pour que des dizaines de milliers de Bisontins se mobilisent avec nous afin de faire évoluer cette contractualisation voulue par Emmanuel MACRON, je vous propose que nous déplacions ce rapport à un prochain Conseil Municipal en juin, afin d'obtenir le maximum d'avantages pour cette Ville, mais aussi pour toutes les collectivités de France qui ont maîtrisé leur budget sans augmentation d'impôts durant des années.

M. LE MAIRE : Je voudrais rappeler à M. LEUBA que le Maire est maître de l'ordre du jour et des dates de Conseil Municipal, et je lui conseillerais quand même de modérer ses propos, entre autres vis-à-vis du Président de la République, qu'il pourrait appeler utilement le «Président de la République». Parce que ça va, on a évité «MACRON», mais c'est le Président de la République, c'est le Président de tous les Français, donc je te serais reconnaissant de faire attention à ce que tu dis.

Et je ne déplacerai pas ce Conseil Municipal. Si tu te sens mal, tu sors.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur FOUSSERET.

M. LE MAIRE : Non, mais maintenant, ça va. Je ne vais pas tout accepter. Ce n'est pas pour vous, Monsieur GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : Non, mais je sais bien, j'ai bien entendu.

M. LE MAIRE : Je n'accepterai pas qu'ici, ça soit des attaques en règle jusqu'à la fin de ce mandat. S'il y en a, parmi les Adjoints, qui se sentent mal, qu'ils le disent, je ne retiens personne.

À vous, Monsieur GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur FOUSSERET.

M. LE MAIRE : Parce qu'on peut être en désaccord, on est en désaccord mais on se respecte les uns, les autres. Il y a un moment où ça va trop loin. Et là, on est allé trop loin.

Allez-y Monsieur le Sénateur.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur FOUSSERET. Je tiens néanmoins à vous féliciter pour votre grade d'Officier de l'Ordre National du Mérite. On ne l'a pas fait tout à l'heure, vous m'en excuserez.

Sur la forme et sur le fond, sur la forme, on aurait pu en débattre tout de même lors des Orientations Budgétaires. Ça n'a pas été fait, c'est votre choix, je pense que ça aurait pu être intéressant. Et sur le fond, heureusement que je suis assis parce que je pourrais tomber de ma chaise. Lorsque j'entends tout à l'heure un maître d'école qui vient nous expliquer sur quatre points -d'ailleurs, maître d'école qui a laissé ses élèves en autogestion, parce que je crois que les choses sont ainsi-… qui vient nous expliquer à travers quatre points une politique… je comprends, il défend la politique de son nouveau gouvernement. Je comprends, il est dans son rôle, ça peut être compréhensible. Maintenant je m'interroge néanmoins. Sur les 2 200 Mds€ de dettes, 2 000 Mds€ de dettes sont dues à l'État. La Cour des Comptes a montré que les économies qui sont faites à ce jour ne sont pas faites dans les établissements, en tout cas dans les ministères il y a une augmentation très importante. Eux ne sont pas à 1,2, ils sont à 3, 4, etc. Donc on peut s'offusquer de cela. La dette des collectivités, les difficultés, si on veut réduire la dette des collectivités locales, c'est 200 Mds€. 2 000 Mds€ pour l'État, 200 Mds€ pour les collectivités locales et on nous demande encore de faire des efforts.

Vous savez, c'est ce qu'on appelle un contrat Léonin. Un contrat Léonin, c'est lorsque les charges sont réparties. Justement, elles ne sont pas réparties, elles sont portées par une seule personne, ou par un organisme ou par une seule partie, alors que l'autre, en réalité, elle en relève, elle en subit ou elle en a tous les avantages. Donc c'est véritablement ce qu'on appelle un contrat Léonin. Et moi, je m'offusque de ce mode de fonctionnement-là.

Lorsque j'entends le même maître d'école qui nous dit que tout se passe bien, etc., Monsieur le Maire, vous savez très bien que lors de l'AMF, du congrès des Maires de France, l'ADF, les régions de France, etc., tout le monde s'élève contre cela. Tout le monde dit la difficulté, justement, parce que l'État a des dépenses de fonctionnement, nous, en tout cas les collectivités locales, ce sont des dépenses essentiellement d'investissement. Et si on perd justement cet investissement des collectivités locales, ça va véritablement faire un problème, parce que la dette est véritablement étatique, alors que nous, je crois que le mode de fonctionnement en tout cas est complètement différent.

En ce qui concerne la contractualisation, j'ai pu le dire dans mes propos liminaires, ça remet gravement en cause la libre administration des collectivités. L'État, lui, vous l'avez dit tout à l'heure, ne s'est pas engagé. En tout cas il s'est engagé à ne pas baisser les dotations. Oui, mais en même temps, on a vu baisser les crédits qui vont vers les territoires de 2,5 Mds€, auxquels il faut ajouter 1,5 Mds€ sur les APL, la suppression des emplois aidés. Derrière cette stabilité globale, en tout cas de la DGF, c'est toute une série d'autres crédits qui ont été ponctionnés.

Alors plusieurs questions pourraient être posées. La première, c'est d'où vont venir les prochaines économies pour compenser les 10 Mds€ qui vont manquer pour financer la suppression de la Taxe d'habitation. On voit qu'actuellement il n'y a pas de rétro pédalage, mais il y a quelques réflexions sur les résidences principales, secondaires, etc. Je crois que c'est un véritable casse-tête. N'y a-t-il pas un risque d'accroître considérablement la pression fiscale sur une seule catégorie d'habitants, ce qui remettrait en cause le principe d'égalité des citoyens devant l'impôt. En tout cas, c'est un système qui ne permet pas à une collectivité... Et je pense que vous étiez le premier, et vous aussi, je comprends que vous défendiez la personne que vous avez choisie dès le départ, le Président de la République -je le cite- notre Président de la République, même si je n'ai pas voté pour lui, en tout cas au premier tour, notre Président de la République. Je crois qu'à un moment donné, je peux le comprendre, mais vous avez changé véritablement d'option, et parfois j'ai du mal à vous comprendre, Monsieur le Maire, parce que vous pourriez, vous qui jouissez d'une certaine proximité avec lui, lui dire -vous lui dites peut-être-là, vous êtes dans un autre rôle, vous lui dites peut-être mais il faut qu'à un moment donné que cette décentralisation, elle arrête.

Alors pour ne pas être trop long, parce que beaucoup de choses ont été dites, c'est quand même une remise en cause du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, de l'autonomie fiscale en tout cas des communes. C'est un retour en arrière, une remise en cause de 30 années de décentralisation, lorsque je vous ai dit la dernière fois à l'Agglomération que maintenant c'est le Préfet qui est devenu Maire de Besançon... Vous me disiez … oui… je m'en suis entretenu avec le Préfet, il ne m'en a pas voulu. De toute façon, je ne vois pas pourquoi il m'en voudrait vis-à-vis de cela, mais on se rend compte véritablement, c'est lui qui va décider à un moment donné, et puis après, il va y avoir à un moment donné des pénalités.

Et certaines villes… Besançon est en situation plutôt favorable, et pour cause, parce qu'on a tout transféré au niveau de l'Agglo. Auparavant, on disait que l'Agglo était dans une situation saine, la Ville était dans une situation plus difficile, maintenant c'est l'inverse.

Alors j'ai bien entendu, la dernière fois je me suis fait quelque peu agresser sur mes propos. Je le comprends, je l'entends, mais je crois qu'à un moment donné il faut être capable de dire les choses. Et c'est véritablement le retour, en tout cas, en puissance de l'État, et à rebours en tout cas de la vie des élus locaux. Alors moi, après avoir dénoncé cette recentralisation, je pense qu'à un moment donné il faudra réfléchir sur un nouveau pacte de collaboration entre l'État et les collectivités locales.

En conclusion, lorsque je regarde ce qu'il se passe aujourd'hui, s'il y avait un vote véritable qui engage la Ville mais qui ne l'engagerait pas au niveau de la loi, j'ai plutôt le sentiment qu'il y a une opposition forte vis-à-vis de ces contractualisations, parce qu'à entendre chaque groupe politique, les groupes politiques me donnent le sentiment de s'abstenir par souci de rigueur, parce que si on ne le vote pas, on aura une contrainte et une amende supérieure à 75 %. On aura 100 %. C'est quand même la tête sur le billot que nous sommes obligés, à un moment donné, de voter. Moi, je ne vais pas voter contre la loi parce qu'en tant que parlementaire, on ne le comprendrait pas. Par contre, je vais m'abstenir avec mon groupe, parce qu'on ne peut accepter ce mode de fonctionnement-là, et j'aurais aimé, Monsieur le Maire, que vous ayez une attitude -comment dire- pas plus mesurée, une attitude différente dans la mesure où vous auriez pu, ici, nous expliquer certaines contraintes, nous expliquer la contractualisation ou tout l'intérêt qu'elle peut porter, etc., et on peut l'entendre. Mais ça voudrait dire aussi qu'il y a peut-être une intervention que vous pourriez faire au niveau du Président de la République, Emmanuel MACRON, pour faire en sorte qu'on arrête que les collectivités locales soient toujours les vaches à lait, parce qu'au bout du bout du bout, ce sont, à un moment donné, les habitants qui vont subir ces problèmes-là.

Je vous remercie. Donc nous, vous avez bien compris que nous nous abstiendrons par souci de légalité vis-à-vis de la loi.

M. Philippe MOUGIN : Monsieur le Maire je serai très bref. J'ai entendu tout le monde, M. LIME, M. GHEZALI, M. DAHOUI, Mme ANDRIANTAVY, M. LEUBA, M. GROSPERRIN, on ne peut qu'être en accord avec eux. Et pour résumer la situation, M. DAHOUI a tout à fait imagé la situation dans laquelle on se trouve. On a le choix entre se faire couper la tête ou se faire couper un bras. M. GROSPERRIN l'a dit également, «*on a la tête sur le billot*». Donc je pense effectivement qu'on est tous un petit peu du même avis sur la question.

Donc en quelque sorte, je vais analyser la situation très brièvement. On pourrait en quelque sorte appeler ça un moyen de chantage, c'est un moyen de chantage, et en qualité d'élus, on ne peut pas se soumettre au chantage. En ce qui nous concerne, on s'abstiendra évidemment, tout en ayant bien envie de voter contre. La loi nous oblige à nous abstenir, évidemment, c'est pour ça qu'on le fera.

M. Michel LOYAT : (Inaudible)… notamment à Éric ALAUZET, pas uniquement.

Tout d'abord, concernant la contractualisation, je voudrais rappeler quand même que sous le quinquennat précédent, ça n'était pas bien sûr de la contractualisation, ce n'était pas présenté comme tel, c'était une baisse des dotations, décision de l'État, mais ça n'était pas présenté comme de la contractualisation, et je suis totalement d'accord pour considérer que cette contractualisation relève d'un abus de langage. Un abus de langage tant la contrainte est forte, et tant finalement on est amené à accepter un contrat.

D'ailleurs, Monsieur MOUGIN, je vous rappelle que la loi n'interdit pas, bien sûr, de voter contre la délibération. Il est tout à fait possible de voter contre la délibération, de faire en sorte que la délibération ne passe pas, auquel cas il n'y aurait pas contrat, et auquel cas, s'il y avait une majorité contre, c'est le droit commun, enfin ou la loi sans contrat. Donc ne nous méprenons pas, il est possible de voter contre. Ce n'est pas la loi qui interdit de voter contre. Encore heureux ! Distinguons bien la contestation de la loi «la loi a été votée», et ensuite il y a les délibérations concernant les contrats.

Je reviens sur cette contractualisation, en réponse notamment aux propos d'Éric ALAUZET. Je ne considère pas que le levier fiscal soit un piètre levier d'autonomie des collectivités. Non, c'est au contraire, je crois, historiquement, un élément extrêmement important dans à la fois l'autonomie des collectivités et également, on le sait, pour les Parlements. C'est à partir de cela que se sont affirmés des parlements. Ça ne veut pas dire que l'on soit amené à toujours plus d'augmentation, mais précisément, c'est un choix.

À Besançon, depuis plusieurs années, nous avons fait le choix, et ce n'était pas facile -c'était d'ailleurs une promesse électorale- de ne pas augmenter les taux, et c'était de notre responsabilité. Et je peux dire, même, qu'il y a eu débat face à la baisse des dotations. On s'est posé la question, on a maintenu cette décision, c'est une décision qui est importante. Alors certes, on ne nous interdit pas d'augmenter, éventuellement d'utiliser ce levier fiscal, mais il a beaucoup moins d'intérêt puisqu'il y a ce plafond sur les dépenses de fonctionnement.

Et je dois le dire, ce discours très libéral «haro sur la dépense publique», «haro sur les prélèvements obligatoires», ma foi il est assumé, moi il ne me convient pas et ça n'est pas le mien. Donc de ce point de vue, je ne voudrais pas que soit présenté comme une évidence ce qui relève d'une orientation politique ou philosophique.

Alors, pour terminer sur la contractualisation, il y a eu un travail mené effectivement notamment par les services pour que soit inscrit dans cette contractualisation, que l'on attire l'attention sur un certain nombre de points. Le Maire l'a indiqué d'ailleurs tout à l'heure en précisant que ceux qui étaient dans ce contrat, pour autant, en tout cas, les points d'attention, c'était mieux sans doute que ce soit écrit, mais ça n'engage pas l'État, même s'il y a la signature du Préfet. En revanche, le 1,35, normalement, une fois que ça sera signé, on aura le 1,35 plutôt que le 1,2.

Deuxième observation, c'est sur le lien investissement-fonctionnement. Anne VIGNOT ne me contredira pas en disant que la recherche du coût global est quelque chose de positif, et Éric ALAUZET, bien avant, l'avait indiqué. C'est effectivement quelque chose qu'il faut chercher, mais dire que cette limitation des dépenses de fonctionnement va nous amener à raisonner en coût global, peut-être, mais les exemples pris par Éric ALAUZET sont pour le moins très limitatifs. Alors il a cité les investissements pour les économies d'énergie, effectivement, ça va nous inciter peut-être à aller encore plus loin dans ce type d'investissement, mais enfin je pense quand même à d'autres investissements. Les investissements par exemple sur les routes ou sur les rues, ce n'est pas ce type d'investissement qui génère le plus de dépenses de fonctionnement, au contraire. Et j'ai à l'esprit d'autres investissements qui, même en raisonnant à coût global, génèrent forcément des coûts de fonctionnement. Si on investit dans des bibliothèques, si on investit…je ne sais pas, dans des maisons de quartier, etc., il y a des dépenses de fonctionnement. Alors cela peut inciter effectivement à bien concevoir l'investissement pour les limiter, mais il y en a, sinon, on ne rend pas le service. Donc c'était quand même très limitatif.

J'en profite pour dire aussi, et c'est en réponse à M. CROIZIER, je crois, concernant la maîtrise que l'on avait indiquée dans notre programme, eh bien dans notre prospective financière de début de mandat, il y avait bien cet objectif chiffré de maîtrise effectivement tant des dépenses de fonctionnement, et d'endettement. Nous avons dû revoir à la baisse les dépenses de fonctionnement compte tenu de la baisse des dotations, et concernant l'endettement, l'endettement de la collectivité est particulièrement maîtrisé. De mémoire, je pense qu'on est à peu près en capacité de 4…

M. LE MAIRE : Moins de 5 ans.

M. Michel LOYAT : … moins de 5 années, c'est-à-dire que c'est vraiment faible et on se désendette d'ailleurs un peu.

Et puis enfin je voudrais, pour terminer, revenir sur la motion que nous avons votée au cours du précédent quinquennat, motion dénonçant les baisses de dotations. Et au-delà des motions, c'est aussi la mobilisation des élus, des associations par rapport à ces baisses de dotations. Alors il y a eu aussi la proximité des échéances électorales. Toujours est-il, vous vous en souvenez, que la baisse des dotations a été divisée par deux, c'est-à-dire que la baisse des dotations des deux dernières années, si je me souviens bien, donc, a été plus faible bien sûr, enfin deux fois plus faible que celle des années précédentes.

Mais voter une motion, et là, je raisonne en termes de cohérence, parce qu'on pourrait dire qu'il y a une incohérence à voter une délibération de contractualisation, alors que par ailleurs, on critique -pour ceux qui critiquent en tout cas- le dispositif législatif et cette limitation des dépenses de fonctionnement telle qu'elle est imposée, et puis avoir voté une motion. Mais ce sont deux choses différentes. Aujourd'hui, ce n'est pas une motion qui est proposée, c'est une délibération concernant un contrat avec des implications financières. Les implications financières ont été expliquées, et c'est, je pense d'ailleurs, parce qu'il y a des implications financières que je n'ai pas entendu de personnes voulant refuser ce contrat et donc voter contre la délibération. Donc ce sont deux choses très différentes.

Alors je comprends que la position qui a été exprimée par Abdel GHEZALI puisse paraître délicate, mais c'est la différence entre une loi que l'on critique, mais elle a été votée, un contrat qui effectivement a des implications financières, et c'est un moindre mal. C'est ça finalement, et d'ailleurs, c'est en ce sens que la contractualisation est très contrainte, puisque -mais ça a été dit par d'autres- tout est fait pour que finalement… je ne dis pas qu'on n'ait pas le choix, parce qu'on l'a quand même, mais qu'on n'ait guère le choix, qu'en responsabilité donc on soit amené effectivement à ce que cette délibération soit approuvée, et c'est la raison pour laquelle je suis l'avis éclairé du Président du groupe, mais qui est la position du groupe.

M. Dominique SCHAUSS : Beaucoup de choses ont été dites, je vais être assez court, mais à entendre la dernière intervention de Michel LOYAT, moi, j'ai l'impression que d'aucuns préfèrent des baisses de dotations avec une motion plutôt que des dotations qui sont même en augmentation avec un contrat. Voilà, c'est la petite réflexion que m'inspire la dernière intervention.

Mme Anne VIGNOT : C'est de l'humour !

M. Dominique SCHAUSS : Oui, bien sûr, mais avouons quand même que depuis 10 ans, ou à peu près, les dotations pour notre Ville ne baissent pas, voire elles augmentent de 1,35 % si on vote cette délibération.

Et je voudrais évoquer quand même les lettres de cadrage successives qui nous enjoignent depuis le début du mandat, sans parler des précédents, de rester à périmètre de personnels constant et de limiter l'augmentation de fonctionnement à 1 %. Donc on y est, donc il faut quand même avoir un peu de mémoire.

Alors j'entends bien ces protestations, les désaccords que je peux comprendre, qu'il peut y avoir avec certaines options du gouvernement, mais enfin je rappelle que cette mesure ne concerne pas l'investissement, il ne bride pas l'investissement. Le lien qui est fait entre «on investit» et puis «on va dépenser de plus en plus en fonctionnement», non, ce n'est pas mécanique. Il y a sans doute des options à prendre, une réflexion à prendre. C'est de notre responsabilité, de notre autonomie que d'organiser nos services dans toute leur grandeur, de la meilleure façon que nous le pensons. Et moi je pense qu'il faut croire à notre responsabilité dans cet acte du contrat avec l'État. Je crois dire que c'est un cadre plus intelligent qu'une baisse mécanique et unilatérale, et je pense en effet que chacune et chacun maintenant a sa part de responsabilité à porter.

Mme Carine MICHEL : Je me réjouis de l'intérêt manifesté dans beaucoup d'interventions par rapport au personnel. Je voudrais juste donner un chiffre -on ne le fait pas souvent en séance de Conseil Municipal- mais je pense que je vais le donner, Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez. Je ne vous l'ai pas dit en amont.

M. LE MAIRE : Bien sûr, oui.

Mme Carine MICHEL : C'est l'évolution de la masse salariale pour 2017, donc on est à + 1,33. Ça veut dire qu'on a supprimé 23 postes permanents et on a créé 83 postes, en sachant qu'on a 67 animateurs périscolaires. Donc ça veut dire qu'on a une évolution de la masse salariale à + 1,33.

M. LE MAIRE : On en a supprimé 23, on en a créé 80.

Mme Carine MICHEL : Oui, avec la compétence du périscolaire qui est venue s'ajouter.

M. LE MAIRE : Donc la différence, c'est quand même + 60.

Mme Carine MICHEL : Voilà. Donc le contrat avec l'État dont on parle ce soir nous engage donc à une progression des dépenses de fonctionnement, limitée à 1,35. Donc là, 2017 on était à 1,33. Donc cela implique que certes on doit continuer la maîtrise de la masse salariale. Je prends la parole ce soir parce que je ne voudrais pas qu'on sème un vent de panique auprès des agents et pas qu'on pense qu'à partir de 2019 on va supprimer davantage de postes -le DG me regarde, mais j'y tiens, parce que la rumeur m'est déjà parvenue aux oreilles-.

M. LE MAIRE : Même par tract.

Mme Carine MICHEL : Même par tract, donc c'est pour cela, je prends rarement la parole au sein du Conseil Municipal, mais ce soir ça me semble être ma responsabilité de le faire. Depuis le début du mandat, collectivement, nous avons décidé de maîtriser la masse salariale. Ce n'est pas toujours facile, y compris pour moi, notamment avec la DRU, avec les transferts de compétences, mais on a besoin de regarder ce qui se passe, d'optimiser et ce n'est pas un exercice simple. Donc pas de panique, 1,33, 1,35. Je sais que les années sont difficiles parce qu'on arrive à la limite de l'exercice, en tous les cas je voulais dire qu'on va poursuivre la maîtrise de la masse salariale, mais que c'est compatible avec les projections et les DG sont là. Vendredi après-midi, j'ai demandé qu'on me fasse des projections et on m'a assuré que ça permettrait le maintien du niveau de l'emploi. En tous les cas, c'est ce que je voulais dire objectivement. Je ne veux pas faire de polémique, mais le message, j'espère, est passé aux agents.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas de la polémique, tu as raison de le dire.

Mme Carine MICHEL : Je m'exprime rarement, mais j'y tiens.

M. LE MAIRE : Tu as tout à fait raison de le dire, il ne faut pas semer la panique effectivement, c'est inutile, pour des raisons que l'on connaît.

M. Anthony POULIN : Je voulais réagir notamment par rapport à la dernière intervention de Dominique SCHAUSS, et par rapport à ce qui a été dit. Je suis en solidarité avec les autres collègues qui se sont exprimés sur le sujet de la contractualisation, parce que le budget de la Ville de Besançon, intrinsèquement on peut le regarder comme ça, on peut se dire que ça augmente un tout petit peu. Mais si on ne le met pas en lien avec le budget d'Agglomération, ça ne sert à rien. Demain, on va être à l'Agglomération. La contractualisation pour l'Agglomération, c'est une forme d'avis de décès. On va avoir une telle contrainte sur le fonctionnement qu'on a beau avoir géré depuis des années notre fonctionnement de manière très serrée, le fait est que

si on va dépasser un tout petit peu, on ne pourra plus investir. On ne pourra plus utiliser l'investissement, les sommes que nous avons, et c'est ça le constat. C'est aussi pour ça qu'on s'abstient, et Anne VIGNOT l'a rappelé tout à l'heure, en solidarité avec l'Agglomération, en solidarité avec les communes qui, pour certaines, n'arrivent pas à boucler leur budget.

C'était juste ce que je voulais rajouter au débat, nous aurons l'occasion d'en reparler plus précisément demain, mais le fonctionnement, n'oublions pas que c'est la vie de notre collectivité. Sans fonctionnement, pas de maison de services au public dont on peut être fier, par exemple dans ce qui a été fait dans ce mandat. Sans fonctionnement, pas tout un tas de services de propreté, etc., et donc il faut savoir le dire.

M. LE MAIRE : Je vais répondre globalement. D'abord, je le redirai demain si tu interviens, ce n'est pas le décès de l'Agglomération. Toutes les baisses de dotation avaient été prises en compte dans notre prospective financière. Elles ont été prises en compte, donc ce n'est donc pas quelque chose qu'on découvre. En fait, il n'y en a pas, parce que l'Agglomération n'a pas de baisse de dotations. Elle aura une augmentation aux alentours de 700 000 €… Carine MICHEL a raison de le dire, il faut arrêter quand même de faire croire aux gens qu'on ne va plus balayer les rues, qu'on ne va plus ouvrir les écoles, il faut arrêter. Que la situation soit difficile, OK, mais arrêtons de semer un vent de panique qui n'a, à mon avis, pas de raison d'être.

Alors ce que je veux dire par rapport à ça, très rapidement, parce que je crois que beaucoup de choses ont été dites, je veux souligner aussi la qualité du débat. Donc je le souligne, c'est important qu'effectivement chacun puisse se respecter, et je répète, je serai très attentif à cela, jusqu'à la fin de ce mandat.

Concernant effectivement les discussions avec les ministères, j'ai dit, Michel l'a rappelé, qu'il y a un certain nombre de remarques qui ont été faites dans les contrats, qui n'engagent pas l'État, mais qui font en sorte que cela soit pris en compte. Un exemple très précis concernant la DSP Transport, je suis intervenu auprès du Cabinet de Gérald DARMANIN pour lui dire qu'effectivement nous avions bénéficié d'une particularité pour ce contrat, à savoir qu'il était effectivement très, très bien placé au niveau financier, et que nous étions pénalisés pour notre bonne gestion.

Pour l'instant, je n'ai pas de réponse officielle si ce n'est que pour cette année ce n'est pas possible, mais pour l'année prochaine ils sont en train de regarder. Donc il y a des portes où on peut discuter, il n'y a pas de fermeture globale.

Concernant effectivement ces discussions, donc elles continuent entre la Ville, la Communauté d'Agglomération, et je remercie aussi celles et ceux, élus et services, qui travaillent et me préparent les documents que je fais passer au Ministère avec les membres de mon Cabinet.

Christophe LIME, moi je crois que… Dominique SCHAUSS l'a dit, je crois qu'il ne faut pas non plus fermer les yeux, tu l'as dit, cette année aussi on a augmenté les dépenses, même si ce n'est pas exactement les mêmes. Oui, d'accord, mais on a quand même toujours répondu favorablement à ces demandes. Je n'ai pas été élu pour réduire le service public de cette Ville, et ce que je veux vous dire une nouvelle fois très très fortement, c'est qu'on ne changera rien. Certains d'entre vous l'ont dit, je crois que c'est Abdel, on ne changera rien de ce que nous avons décidé en 2014. On va respecter ce contrat. Oui, c'est certainement difficile, peut-être même que si en 2014 on avait su ça, on n'aurait pas pris les mêmes engagements.

Moi, je veux quand même vous faire remarquer, toutes et tous, parce qu'on en parle très peu, c'est que les engagements que nous avons pris en matière de hausse d'impôts, nous les avons, ici, à la Ville, respectés. Ce n'est pas facile, mais nous les avons respectés.

Donc simplement, je crois qu'il faut se rendre à l'évidence, vous savez, parce que moi, j'entends ça ici au Conseil Municipal. Et quand j'en parle, en ville par exemple, les gens comprennent et me disent : «*Nous, dans notre ménage, on fait attention, on ne peut pas faire tout ce qu'on veut faire*». Et je crois qu'il serait totalement irresponsable de dire : «*Allez, on continue à foncer, endettons-nous à 5, 7, 8, 10 % de capacité de désendettement, et puis on verra bien après*». Non, parce que moi, même si je ne suis plus là dans quelque temps, je ne veux pas laisser à mon ou à ma successeur(e), effectivement, un dossier financier complètement pourri. Il faut que les choses soient claires, et moi je transmettrai la Ville dans une situation financière correcte, ainsi que l'Agglomération.

Et par exemple, je crois que c'est Christophe LIME qui disait qu'on devait prendre en compte le vieillissement. Oui, c'est vrai. Alors je ne sais pas comment, ce n'est pas vraiment la responsabilité de la Ville, il y aura certainement des choses à faire, certains ici en ont déjà parlé. Ce n'est pas notre responsabilité, mais on ne va peut-être pas devoir quand même fermer les yeux par rapport à ça. Eh bien il y aura peut-être des choix à faire par rapport à des priorités que nous voudrons donner. Alors donc nous respecterons la ligne, je l'ai dit tout à l'heure.

Concernant M. CROIZIER et ce qu'il a dit sur la dette, c'est vrai, deuxième budget de l'État après l'Éducation Nationale, c'est 40 Mds€ qu'on donne aux banques, quand même ! 40 Mds€ chaque année que nous donnons aux banques. Donc c'est quand même à mon avis énorme et ça nécessite qu'on prenne ça en compte.

Monsieur GROSPERRIN, je vous rassure, je fais passer des messages, pas forcément en direct, mais au moins au Président, ou tout au moins à son entourage, à ses conseillers, et aux Ministres que je rencontre régulièrement, comme j'imagine que vous, vous le faites aussi quand vous en rencontrez au Sénat.

Et je vais vous rassurer, ce n'est pas le Préfet qui est le Maire de Besançon. Non, il n'est pas le Maire de Besançon. J'ai envie de vous poser une question : qui décidait auparavant, chaque année, effectivement, dans notre budget, quand nous avions des millions d'euros de dotations en moins ? Qui décidait ? Est-ce qu'on disait que c'était le Préfet qui était le Maire de Besançon ? Non, il y avait des baisses de dotations qui arrivaient, j'ai demandé le chiffre tout à l'heure, 2014-2017 on a perdu quand même, en cumulé, 24 M€. Et donc ce n'est pas pour autant que je ne suis pas resté le Maire de Besançon. Je veux dire simplement et je vais vous rassurer -non, vous n'avez pas la parole- je vais vous donner un scoop : le Maire de Besançon, jusqu'en mars 2020, s'appellera Jean-Louis FOUSSERET et je ne reculerai devant rien. Vous n'avez pas de souci à vous faire par rapport à ça, les choses sont bien claires.

Donc quant à Michel LOYAT, je le remercie d'avoir rappelé effectivement que la baisse des dotations, c'était quelque chose que nous avions régulièrement, et que cette année, écoutez, ça plaît ou ça ne plaît pas, mais globalement, et je dis bien globalement, au niveau de l'État, il n'y a pas eu de baisse des dotations. Il faut le redire quand même. Globalement, il n'y a pas eu de baisse des dotations au niveau de l'État.

Je sais qu'un certain nombre de communes, par contre, ont subi des baisses. Tout ça, c'est l'effet de la péréquation, parce qu'effectivement, ici, ce qui était pris en compte, c'est la dotation de solidarité urbaine, c'est-à-dire les efforts que nous devions faire dans les quartiers de la Ville.

Alors, Michel LOYAT l'a dit aussi, nous maîtrisons la dépense. Je veux dire que globalement, depuis 2014, nous avons réduit de 3 à 4 % nos dépenses de fonctionnement. Nous avons réduit de 3 à 4 % nos dépenses de fonctionnement depuis 2014, effectivement, et on continue quand même encore à balayer les routes et à tondre les espaces verts. Peut-être qu'on les tond un peu moins parce qu'on a mis en place la tonte différenciée, ce qui n'est pas forcément mal, mais ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on peut peut-être aussi trouver d'autres moyens.

Quand on a fait le tram, je vais vous donner un exemple, on a dit : «*Est-ce qu'on met de la pelouse qu'on va tondre toutes les semaines, ou est-ce qu'on met de l'herbe, du gazon ou de la prairie ?*». On en a discuté au Cabinet, à l'Agglo, Pascal GUDEFIN à l'époque s'en occupait. Et on a dit : «*On va mettre de la prairie, ça se tond moins*». Est-ce que c'est plus moche pour autant de voir des herbes qui poussent en attendant que la graine sèche pour se reproduire ? Non, il faut aussi qu'on fasse preuve d'innovation, d'idées nouvelles. Ce n'est pas la peine de se boucher les yeux, de se mettre la tête dans le sable et de ne pas voir qu'effectivement la situation change. Nous avons réduit, et surtout, j'insiste là-dessus, nous avons respecté nos engagements et nous respecterons nos engagements. Voilà ce que je voulais vous dire, le débat a été long, je vais donc maintenant mettre au vote ce rapport.

Je vais compter attentivement. Quels sont ceux qui sont contre la signature de ce rapport ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 19. Les autres sont favorables, je vous remercie.

Inaudible

M. LE MAIRE : Attendez, vous n'êtes pas… M. ALAUZET, qui avait son pouvoir ? Il est parti à Paris. Ecoutez, moi je ne sais pas ce qu'aurait fait M. ALAUZET.

M. Michel OMOURI : … parce quelqu'un qui nous donne des leçons...

M. LE MAIRE : Je ne sais pas s'il l'a donné, il a dû partir à Paris, à l'Assemblée.

Mme Catherine THIEBAUT : Il pensait être là avant la fin du débat.

M. LE MAIRE : Oui, il pensait… Non mais attendez, Monsieur GROSPERRIN… ce qu'il pensait, il a un TGV à prendre, il pensait être là avant la fin du débat. C'est voté. Vous n'avez pas la parole, Monsieur GROSPERRIN.

M. Jacques GROSPERRIN : (Inaudible).

M. LE MAIRE : Eh bien écoutez, c'est très bien. Nous allons passer au rapport n° 5.

M. Jacques GROSPERRIN : J'aimerais néanmoins savoir quand même à qui il l'a donné.

M. LE MAIRE : On vient de vous dire, alors vous allez pouvoir polémiquer là-dessus, il ne l'a pas donné, parce qu'il pensait être encore là… Oui, Monsieur OMOURI, écoutez, moi, je vais vous dire une chose, ou vous me laissez présider ou je suspends la séance, parce que vous n'allez pas recommencer avec vos histoires.

Monsieur OMOURI, vous n'avez pas la parole !

M. ALAUZET aurait voté pour, bien sûr, c'est évident. Mais bien sûr ! Bien sûr qu'il aurait voté pour.

Écoutez, vous n'avez pas dû être très attentifs à ce qu'il a dit… Allez, je vais suspendre la séance ! Non, maintenant je ne laisserai plus passer que tout le monde parle comme ça. Je resterai le capitaine à bord de ce bateau jusqu'à la fin. Donc vous allez arrêter M. FAGAUT, M. GROSPERRIN, M. OMOURI.

La séance est suspendue cinq minutes».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 5

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

«***M. LE MAIRE :*** Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 6

Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs pour la saison 2018/2019

«M. LE MAIRE : Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 7

Personnel Communal - Renouvellement au poste de professeur d'enseignement artistique, spécialisé en communication visuelle, au sein de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 8

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un poste de cadreur-monteur auprès de la direction Communication

«***M. Ludovic FAGAUT*** : Merci de me donner la parole.

Quand j'ai lu les différents dossiers, arrivé sur ce point n° 8, je pensais qu'on allait aborder le recrutement du manager de centre-ville, puisqu'on l'a appris par la presse, non pas que vous alliez en recruter un, mais en tout cas le nom de la personne qui arrivait sur le poste. Je ne vous cache pas qu'on a été un petit peu surpris puisqu'on s'attendait, de par les annonces que vous aviez pu nous faire, à voir quelqu'un qui arrivait de l'extérieur avec une expertise avérée dans le cadre de ce management de centre-ville, surtout que le plan national «Action cœur de ville» nous a permis de rentrer dans cette nouvelle dynamisation pour réinventer, et pour inventer en tout cas l'avenir des centres villes, ça veut dire qu'on en avait bien besoin. Donc je voudrais que vous nous apportiez un petit peu un éclaircissement sur le choix de la personne recrutée sur ce poste de manager de centre-ville. Merci.

M. LE MAIRE : Oui bien sûr. D'abord c'est un dossier qui a été débattu à l'Agglomération, vous vous en souvenez certainement, premièrement.

Deuxièmement, effectivement, un appel à candidatures a été lancé avec très, très peu de candidats qui ont répondu. C'est un métier nouveau qui est un métier d'ensembliers actuellement. Il y a peu de commerçants -on en a parlé avec eux- qui nous ont dit connaître quelqu'un. On a donc lancé cet appel, il y a eu deux ou trois candidats, c'est tout. Donc effectivement nous avons recruté, dans le cadre d'un jury, quelqu'un qui est très expérimenté. Il était peut-être commerçant mais il était surtout Président de l'Union des Commerçants. Il connaît très, très bien le monde du commerce parce qu'il a été aussi dans la grande distribution, je crois, entre autres chez Décathlon, et il a fait bonne impression, très bonne impression même. Et pourquoi toujours aller chercher à l'extérieur ce qu'on a ici ? Vous savez, manager de commerce au centre-ville, il doit connaître l'ensemble des dossiers. Ça s'appelle un manager de centre-ville, donc ce n'est pas uniquement un manager de commerce. Il va parler de voirie, de mobilité, d'accessibilité. C'est un peu une oreille qui pourra nous dire comment nous devons avancer.

C'est donc quelqu'un de très bien, avec qui nous avons beaucoup travaillé par le passé puisqu'il était le Président de l'Union des Commerçants, et qui a permis de remettre effectivement en route un certain nombre de dossiers sur lesquels nous étions un peu enferrés.

Voilà, je crois qu'on le jugera sur pièces et l'intérêt de prendre quelqu'un de Besançon, c'est qu'ici on a des talents, ce n'est pas la peine forcément d'aller chercher ailleurs et il connaît tout. Il ne va pas avoir besoin d'un an pour faire le tour de la Ville. Il connaît tout, c'est tout. Il nous a fait un exposé très brillant sur ce qu'il envisageait de faire et qui nous a convaincus.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, moi je m'interroge. Alors si on n'a pas beaucoup de candidatures, ça veut dire quoi ? Ça veut dire, premièrement que Besançon n'attire pas, ou est-ce que ça veut dire que… ? Je ne sais pas, moi, je m'interroge par rapport à ça. Moi, je n'ai rien contre cette personne, je le connais, d'ailleurs j'étais client chez lui, c'est quelqu'un de fort sympathique, mais lorsqu'on regarde ce qui se passe dans les autres villes de France, les gens font souvent appel à des personnes extérieures, parce que lorsqu'on est de l'extérieur, on a un regard neuf, une vision beaucoup plus neuve, et puis surtout on n'a jamais été en concurrence avec les commerçants de Besançon, et moi j'ai peur. Bien au contraire je lui souhaite toute la réussite pour notre Ville, mais j'ai peur que justement, d'avoir été mis en concurrence… vous savez comme sont les commerçants entre eux, c'est quand même assez compliqué, donc je ne suis pas sûr qu'à un moment donné, il fasse autorité.

Donc j'espère une chose, c'est que ça fonctionnera bien, qu'on ne fera pas un autre choix que vous avez pu faire lorsque le Directeur de la Police Municipale a été choisi. On en reparlera peut-être par la suite, mais ça pourrait être intéressant que ce choix d'un manager soit fait effectivement par un ensemble, par une commission, une commission d'élus d'ici, parce que je crois que les uns et les autres, dans tous les groupes politiques, ont aussi une certaine approche de ce qu'on attend au niveau du cœur de Ville. Il aurait peut-être dû y avoir une présélection.

Et puis enfin, s'il y a eu peu de candidats, je pense que ça aurait été intéressant de surseoir, et puis peut-être d'élargir -comment on appelle ça- la zone de chalandise, je n'en sais rien, mais ça aurait pu être intéressant de retarder.

En tout cas je lui souhaite une grande réussite, ça c'est clair, mais nous avons quelques craintes vis-à-vis de cela.

M. LE MAIRE : Écoutez, déjà attendez pour voir, et je rappelle que le Maire est quand même le patron de l'administration, qu'il soit communal ou d'Agglomération. Il y a eu un jury avec des personnalités compétentes dans ce jury, dont entre autres Thierry MORTON qui est l'Adjoint au commerce. Nous avons fait ce choix.

Alors pourquoi n'y a-t-il pas eu plus de candidats ? Vous n'avez pas été attentif, Monsieur GROSPERRIN, je vous ai dit que c'est parce que c'est un métier nouveau, qui est d'autant plus nouveau avec, effectivement, ces fonds spéciaux que nous allons avoir sur Besançon. Donc il va falloir élargir tout ça, c'est un manager de centre-ville. Je rappelle que le centre-ville, ce n'est pas uniquement ce qu'il y a dans la boucle, c'est le centre-ville élargi. Écoutez, à Montbéliard ils font comme ils veulent, nous avons effectivement donc choisi ce Monsieur, et moi je pense que ça fonctionnera bien.

M. Laurent CROIZIER : Je vais coller beaucoup plus près du dossier. Par rapport à la qualification du poste, j'ai cru à la première lecture qu'on allait vers l'embauche d'un véritable -dans le jargon, on parle de *community manager*- animateur de réseaux sociaux. Là on se dirige plus vers quelqu'un qui est dans la technique, et je pense qu'on aurait tout intérêt à pousser parce qu'on doit réactiver nos réseaux. Je me souviens de M. TEITGEN qui animait le compte Twitter de la Ville avec beaucoup de dextérité et beaucoup de proximité avec les utilisateurs de ce réseau. Et je pense qu'on a eu quelqu'un de vraiment compétent sur ce sujet et les gens se sont beaucoup habitués à avoir cette proximité, et je pense qu'on devrait la retrouver, on doit la retrouver.

M. LE MAIRE : Alors écoutez, je suis d'accord avec vous au moins sur un point, c'est que M. TEITGEN était quelqu'un de très performant. Donc il continue à bien travailler et j'ai encore des contacts quelquefois avec lui, c'était un excellent collaborateur.

Ce que vous dites là n'est pas très sympa pour celui qui fait le boulot actuellement, parce que j'ai le sentiment quand même qu'on est très, très présent sur les réseaux sociaux. Vous dites que non, moi je trouve qu'on est très présent.

On sait par exemple que dans le cas de la création de ce poste, c'est aussi de faire des petites vidéos, des clips… Je vais vous donner un exemple : il y a eu un clip qui a été fait sur les déchets sauvages. En une semaine, il a été vu plus de 100 000 fois. 100 000 fois ! Je crois qu'il faut aussi se dire que là aussi les choses ont changé. Effectivement, il y a d'autres modes de communication maintenant qui s'appellent les réseaux sociaux, avec tout ce que ça peut avoir de bien et de compliqué. Moi je constate que chaque fois que l'on fait quelque chose d'une façon un peu organisée au niveau de la vidéo, avec la Communication, les choses se passent bien. Donc on cadre, on monte, et généralement, quelques heures après, c'est sur les réseaux sociaux et ça va bien. Mais je suis comme vous, persuadé que les réseaux sont très importants, c'est un moyen de communication qu'on ne doit surtout pas négliger.

M. Thierry MORTON : Rapidement, pour préciser à M. GROSPERRIN que par exemple un des managers qui est le plus en vue, le manager de centre-ville pour Mulhouse, c'est un ancien élu de Mulhouse. Vous voyez, donc on n'est pas allé chercher…

M. LE MAIRE : C'est encore pire, si j'avais embauché un ancien élu, qu'est-ce que je n'aurais pas entendu !

M. Thierry MORTON : Non, mais juste pour préciser qu'il ne s'agit pas de mettre des cases. Il s'agit de trouver, au moment de l'entretien, la personne qui a présenté le plus de complémentarité dans les solutions qui sont à apporter et il se trouve que M. BOUVIER a répondu à quasiment l'ensemble des problématiques posées et qu'il les a bien cernées, comme l'a dit le Maire, compte tenu de ses origines, de ses connaissances et de ses compétences.

Deuxièmement, par rapport au plan «Action cœur de ville», on a intérêt à aller vite. Donc évidemment, si on prend quelqu'un qui est obligé de se remettre au niveau et de tout re-comprendre comment fonctionne la Ville de Besançon dans ses activités commerciales et autres, Pierre BOUVIER, on sait qu'il ira vite. Et on a eu, dans ce souci-là, une recherche d'efficacité.

Et sur la question que pose M. CROIZIER, non, on ne peut pas réduire le rôle de manager de centre-ville à un rôle de *community manager*, ça n'a absolument rien à voir. Ça rentre dans une partie de ses fonctions, mais enfin c'est, de loin, j'allais dire réduire ce poste-là à cette question-là me semble complètement réductrice. Il y a effectivement tous les aspects qui concernent les centres villes qui sont en jeu, d'accessibilité, de contact avec les agences immobilières commerciales, de rencontrer les propriétaires qui ont des difficultés à mettre leur cellule en accessibilité, tous ces sujets-là doivent être pris en compte.

M. Jacques GROSPERRIN : Non, mais justement, un élu, je crois que c'est intéressant, parce que ça pose véritablement le problème de la stratégie qu'on peut avoir en matière de commerce au centre-ville. Moi j'aimerais qu'à un moment donné on ait une vraie réflexion sur les stratégies vis-à-vis du centre-ville. Et je vous propose aussi autre chose, à mon avis indispensable, et qui est corrélé à cela, c'est un moratoire de toute nouvelle installation-extension en zone commerciale. Je crois que ça c'est quelque chose qu'on attend de manière très forte.

M. Laurent CROIZIER : Oui, je voudrais juste rectifier Monsieur MORTON, je ne liais pas du tout les deux dossiers, je ne parlais absolument pas de l'animateur de centre-ville, je partais uniquement du poste en question.

M. LE MAIRE : Oui, j'ai compris.

M. Laurent CROIZIER : Mais M. MORTON ne l'a pas compris et la personne qui s'occupe des réseaux, je vois bien qui c'est. Je voudrais rectifier, je n'ai pas dit qu'elle n'était pas compétente, mais simplement qu'elle n'a pas un quota de temps aussi élevé que le poste qu'on propose ici pour s'occuper des réseaux.

M. LE MAIRE : Mais je crois que ça va être complémentaire tout ça. Imaginons un seul instant… je viens au Conseil Municipal, et je dis : «*J'ai nommé Thierry MORTON, élu au commerce, manager de centre-ville*». Qu'est-ce que je n'aurais pas entendu là ! Je n'ose même pas imaginer ! Écoutez, c'est quelqu'un qui connaît le métier, qui connaît le centre-ville. Thierry MORTON l'a très bien dit, il faut aller vite. Pour les projets cœur de Ville, il faut avoir déposé le dossier avant fin juin. Il a déjà commencé à travailler sans être embauché.

(Inaudible).

Non, mais ce n'est pas ça que je vous ai dit. Je vous ai dit : «*Imaginez que*…». Vous avez très bien compris ce que je veux dire. Allez, Thierry, réponds. Je ne vais pas renter dans la polémique avec vous là-dessus, vous avez très bien compris ce que j'ai dit.

M. Thierry MORTON : Pour rassurer également sur la méthode, je rappelle qu'on a mis en place un Comité de pilotage qui existe actuellement, dans lequel d'ailleurs l'Opposition est présente, à notre demande. M. BONNET et Mme WERTHE assistent à ce Comité de pilotage où sont traitées l'ensemble des questions et des problématiques de commerce, et au-delà, d'accessibilité, d'habitat… Donc je veux dire que c'est dans la continuité complète de ce que nous avons déjà mis dans la méthode, il ne s'agit pas simplement de prendre un manager pour gérer les problèmes de commerce. Vous vous rendez bien compte que dans ce Comité de pilotage sont aussi présents les Chambres consulaires, tous les partenaires qui interviennent de près ou de loin sur les questions de développement et de stratégie commerciale en centre-ville. Alors dire qu'on n'a pas de stratégie par rapport à ça, je pense que ce n'est pas vraiment la vérité.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 9

Education - Mise à disposition de personnel - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Écoles

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 10

Élections professionnelles 2018 - Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 11

Direction Citadelle - Signature d'un avenant avec SOGEA FRANCHE-COMTÉ

«***M. LE MAIRE :*** Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 12

Saison culturelle estivale bisontine 2018 - Patrimoine et musique : Concerts dans la Cour du Palais Granvelle - Patrimoine et littérature : Lectures de «Besançon littéraire / Fortifications»

«***Mme Christine WERTHE :*** Monsieur le Maire, vous inscrivez ce rapport dans un principe de continuité. Pourtant, en ce début d'année 2018, vous nous annonciez : «2018 sera l'année de la culture». Pour cela, vous mettez à l'honneur les éléments de richesse dont notre Ville peut s'honorer, la Citadelle de Vauban, avec les 10 ans de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, et la réouverture du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Si la Ville invite à la participation citoyenne, tout le monde pourra participer, et tout le monde aura 10 ans, à travers les diverses activités qu'elle organise, la programmation d'une année qui se veut exceptionnelle laisse un léger goût d'ordinaire. Comme il y a 20 ans, il semblerait que les Bisontins soient conviés à faire un nouveau pas vers leur Ville, et non l'inverse. Si les expositions, visites guidées, balades urbaines, son et lumière et concerts sont louables, le constat est le suivant : les attentes des citoyens peuvent, avec juste raison, être plus élevées. Alors comparaison n'est pas raison, mais je ne peux m'empêcher de citer Belfort.

Comme tous les ans à la Pentecôte, et depuis 32 ans, la Ville de Belfort vient d'organiser son festival international de musique universitaire. Plus de 110 000 personnes s'y sont pressées pour voir des concerts gratuits, au nombre de 200, et une centaine de groupes venus de 40 pays différents. Belfort, capitale franc-comtoise universitaire et internationale, l'année où le CLA fête ses 60 ans, je ne peux pas le croire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous avez terminé ? Vous parlez de Belfort, nous, il y a plus de 60 ans que se déroule le Festival International de Musique à Besançon. On peut quand même regarder ce qui se passe.

Patrick, veux-tu répondre à Mme WERTHE ?

M. Patrick BONTEMPS : Je réponds que la vie culturelle est riche à Besançon, que beaucoup de structures participent, alors certes, parfois, avec des retours des habitants pour le moins un petit peu fatigués, mais je vous rappelle «Détonation», le succès qui progresse tous les ans, Circasismic, le festival du bitume et des plumes. Ce sont aussi des gens qui attirent, ce sont des festivals qui attirent du monde, donc il y a aussi une richesse de la vie associative, d'un certain nombre de structures qui font la vie culturelle à Besançon, et en dehors des institutions et des grandes structures. Donc aussi, il faut prendre ça en compte, et je crois qu'on n'a pas à rougir de ce qui se passe à Belfort, notamment par rapport au FIMU.

M. LE MAIRE : Non seulement on n'a pas à rougir, mais je dois dire quand même que ce qui se passe dans cette Ville, c'est une Ville qui est reconnue, depuis déjà quelques années, au niveau régional et même au-delà. Allez par exemple du côté de Neuchâtel, du Locle, de la Chaux-de-Fonds et vous verrez combien notre action culturelle est reconnue.

Patrick a parlé de «Détonation», de «Circasismic» effectivement. On peut dire aussi quand même que cette année il y aura le 10ème anniversaire de l'UNESCO. On a voulu une grande fête populaire qui aura lieu le 7 juillet sur la place de la Révolution et dans la Ville. Tout au long du mois il y aura des animations populaires organisées. On peut parler aussi de la rénovation du Musée. Le Musée va rouvrir le 16 novembre 2018, ça sera un grand moment effectivement pour cette Ville, pour remettre en valeur effectivement le Musée qui fait déjà l'objet d'une multitude… -enfin le mot «multitude» est un peu fort- mais de beaucoup d'articles dans les journaux spécialisés. Le *Journal des Arts*, je crois encore dernièrement, a passé un article à ce sujet, des visites de presse sont organisées avec des très, très bons retours. Donc il se passe effectivement quand même beaucoup de choses. La rénovation du Bastion aussi va se terminer au mois de septembre, le Festival de Musique. Que disais-tu Patrick ?

M. Patrick BONTEMPS : L'extension de la jauge de La Rodia.

M. LE MAIRE : Oui, l'extension de la jauge de La Rodia puisqu'on va passer à 1 200 personnes. Dire qu'il ne se passe rien dans le domaine culturel à Besançon, c'est quand même…, aussi l'exposition «Mauro CORDA» qui est une super exposition. On a presque déjà 10 000 visiteurs à la Citadelle. Non, il se passe des choses.

Le dernier grand succès, je n'y suis pour rien, «la nuit des musées». Un millier de personnes sont allées visiter notre Musée. Vous y êtes allée Madame WERTHE ? Vous l'avez vue ? Allez-y, ils auraient fait mille et une personnes qui sont allées visiter le Musée, voir combien l'architecture était belle. Voilà, donc on ne peut pas dire qu'il ne se passe rien et ne pas aller voir ce qu'il se passe.

Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Et je vais vous dire, Madame WERTHE, c'est que la qualité de l'animation culturelle à Besançon est un élément très, très fort, qui fait se décider un certain nombre d'entreprises de venir chez nous. Honnêtement !».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 13

Numérisation des collections de la bibliothèque - Campagne 2018 - Demandes de subventions

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 14

Dotations aux écoles bisontines

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 15

Autorisation de signature du marché de denrées alimentaires

«***M. Laurent CROIZIER :*** Comme je vous l'avais dit en propos liminaires, je voulais évoquer l'accueil dans nos cantines scolaires.

J'aurais quatre questions tout d'abord à poser à M. DAHOUI, concernant notamment les circonstances, en tout cas avant l'agression du référent périscolaire. Était-il exact -ce sont les propos qui ont été tenus dans les articles de presse- qu'il n'a pas été permis à cette petite fille de six ans de terminer son repas à la table de ses camarades ? C'est la première question, je pense, qu'il est important aussi d'éclairer sur ce sujet-là.

A ce jour sommes-nous encore à près des 500 enfants non accueillis dans les restaurants scolaires ? Quelles sont les mesures pour améliorer la situation à court terme et à moyen terme ? Et où en sommes-nous des actions engagées par les familles devant les tribunaux ? Voilà, merci.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je ne vais pas trop m'attarder sur ce cas. Vous avez dit à juste titre, en préambule, c'est essentiellement ce qu'il faut retenir d'ailleurs, c'est que quel que soit le contexte, l'agression est absolument insupportable. On ne peut pas tout dire. Cette personne est connue, on sait pourquoi aussi, à de nombreuses reprises, on lui a dit qu'il était impossible de l'accueillir. Vous savez qu'on est soumis à des conditions de sécurité strictes. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'a pas été mis devant le fait accompli et il est lui-même responsable de cette situation. Ça n'est sûrement pas la Ville, ça n'est sûrement pas l'animateur qui, en tout état de cause, ne fait que remplir sa mission qui lui est demandée par la Ville. Et ça ne justifiait évidemment pas, mais vous l'avez souligné vous-même à juste titre, ce qui a valu d'ailleurs le soutien -je crois- de toute la collectivité à cet agent qui a été agressé, alors qu'il était attablé tranquillement, en plus complètement en dehors du contexte de l'école. Même si ça avait le cas d'ailleurs, ça ne justifie rien.

J'espère qu'il y aura une sévérité par rapport à ce type de comportement. Je ne le lie pas au débat qu'on a eu précédemment, mais ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'on est soumis à des tensions, nos personnels sont soumis à des tensions. Alors je ne vais pas sombrer dans ce qu'a évoqué à juste titre le Maire. On accomplit nos missions de service public, encore heureusement, mais il y a quand même des tensions, des exaspérations de plus en plus, et un contexte aujourd'hui où l'exigence est telle qu'elle peut aller jusqu'à l'insulte et à la violence, ce qu'on peut regretter, mais je crois qu'on le fera tous ensemble.

Sur la restauration scolaire, j'ai dit qu'on aurait une commission parce que c'est un sujet suffisamment complet et complexe pour que la commission puisse s'y pencher. J'essaierai de le faire au mois de juin, c'est une réunion thématique. Je pense qu'il est bien qu'on en ait de temps en temps et que vous ayez l'ensemble des éléments, parce que si on les donnait ici au Conseil Municipal, ce serait un peu compliqué, il faudrait quand même y passer au moins une heure et demie ou deux heures, et vous savez très bien que nous n'avons pas le temps.

Donc par rapport à la restauration scolaire et à sa capacité, on a la possibilité, en nous organisant différemment, d'accueillir 80 personnes supplémentaires à la rentrée scolaire.

Vous savez par ailleurs, c'est récurrent et je le comprends, qu'on ne peut pas apporter une solution par un claquement de doigts. Ça suppose des capacités d'investissement très lourdes aujourd'hui, une organisation, je peux vous assurer qui n'est pas simple, une capacité de production de la cuisine municipale qui doit être augmentée de manière très significative. Claudine pourrait en parler plus savamment que moi.

Il y a, puisque vous parliez du moyen terme, une réflexion qui va s'engager, notamment au niveau du recensement des besoins, je crois, Monsieur le Maire. Je ne sais pas à quelle phase on est aujourd'hui pour savoir quels sont les besoins au niveau de l'ensemble des communes de l'Agglomération pour voir si, *in fine,* il serait souhaitable d'avoir une cuisine qui desserve l'ensemble des écoles de l'Agglomération. Voilà, ça c'est pour les solutions à moyen terme.

À court terme, on ne peut que s'organiser différemment, augmenter notre capacité, mais je vous ai dit qu'on avait aussi des contraintes lourdes d'investissement, mais aussi de capacité elle-même, c'est important, de production de la cuisine municipale, sans compter -mais on rentre dans des éléments techniques- la manière de servir, etc., dans les écoles, ce qui est, je peux vous assurer, pas simple du tout.

Voilà, donc sur les recours, vous voyez ça fleurir assez régulièrement au niveau du Tribunal Administratif. Il y a une jurisprudence aujourd'hui, mais qui est limitée à la décision qu'a prise le Tribunal Administratif de Besançon. Vous savez qu'un appel est en cours, ça va prendre sûrement quelques mois au niveau de la Cour Administrative d'Appel avant qu'on ait une décision. C'est ce qui pourrait bâtir une jurisprudence. C'est ce qui serait consacré éventuellement ou pas d'ailleurs, par le Conseil d'État. Mais ça pose un principe, vous savez, qui reste un principe, mais qui est difficile à mettre en œuvre. J'avais dit, avec une formule peut-être un peu choc, que ceux qui déclarent des principes comme ça ne sont pas ceux qui, après, s'occupent de l'organiser ou de le financer. Donc moi aussi je suis pour ce droit d'accueil pour toutes et pour tous à la restauration scolaire, mais une fois que j'ai dit ça, je me fais plaisir, je suis en accord avec moi-même, ma philosophie politique. Simplement, si vous me trouvez une baguette magique pour dire comment on arrive à résoudre dans l'immédiat la quadrature du cercle, ça, ça pose des problèmes.

Mais quand on incite, et je souhaiterais, moi, qu'il y ait un dialogue, notamment, il y en a beaucoup avec les parents d'élèves, mais j'aimerais bien qu'on l'ait avec l'ensemble des fédérations de parents d'élèves pour qu'on puisse se concerter et trouver ensemble des solutions tout en intégrant, pour ceux qui sont nos partenaires, les préoccupations qui sont celles de la Ville. Chacun est un contribuable dans cette Ville, donc chacun doit aussi avoir le souci de ce qui est possible, ce qui est réaliste ou ce qui ne l'est pas. Voilà. Donc on travaille, on continue à travailler pour améliorer nos conditions d'accueil. J'y rajouterai, comme vous le savez, qu'on a aussi une vigilance. C'est ce qui a fait le refus de cet enfant d'ailleurs qui est lié à nos contraintes. C'est l'État, et je pense qu'à juste titre, et les parents eux-mêmes le demandent, qui nous impose les contraintes liées à la sécurité alimentaire, mais aussi à la sécurité d'accueil physique dans les locaux de leurs enfants.

M. LE MAIRE : Ce que je tiens à dire aussi, c'est que bien sûr nous avons apporté notre soutien à l'agent et qu'une plainte a été déposée. J'espère qu'effectivement la justice se saisira rapidement de cette affaire et qu'elle sera intransigeante. C'est absolument inacceptable ce qu'il s'est passé là, d'autant plus qu'effectivement, si on creuse un peu, et Michel l'a dit avec beaucoup de précautions, la situation est très, très compliquée, beaucoup plus que celle qu'on a pu lire par-ci, par-là. Mais on n'en dira pas plus, on est bien d'accord.

M. Laurent CROIZIER : Effectivement on avait parlé d'une commission. Ne la voyant pas venir, j'avais prévu de faire toute une liste de propositions, mais je les garderai évidemment…

M. LE MAIRE : Pour la commission.

M. Laurent CROIZIER : Pour la commission.

M. LE MAIRE : Ce sera plus le lieu, merci.

Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C’est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 16

Evolution de l'offre de service «Petite Enfance» - Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

«***M. LE MAIRE :*** C’est accepté ? Pas d’opposition ? Pas d’abstention ? C’est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 17

Convention de partenariat pour l'accompagnement à la mise en place des changes lavables entre la Ville de Besançon et le SYBERT

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? 2».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 18

Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Avenant n° 10 au contrat de Délégation de Service Public

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 19

Chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Renouvellement de la délégation de service public du réseau de chauffage urbain - Choix du délégataire

«***M. Christophe LIME*** : Simplement, dans la suite de notre opposition sur le cadre de la délégation de service public, les élus communistes s'abstiendront sur ce rapport.

M. LE MAIRE : D'accord. 7 abstentions. Le rapport est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 20

Réalisation d'une étude visant le déploiement d'une centrale urbaine photovoltaïque sur le quartier de Planoise

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 21

Demande de subvention pour une étude d'opportunité pour développer le réseau de chaleur et améliorer ses performances

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 22

Bail emphytéotique des 10 et 13 février 2014 au profit de la Ville de Besançon, 11 rue Battant - Avenant n° 1 à bail

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 23

Hôtel de Ville - Demande de classement au titre des monuments historiques

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 24

Réalisation d'une voie supplémentaire d'entrecroisement rue de Dole entre les échangeurs Fleming CHRU et Franois RD 11 - Demandes de subventions

«***M. LE MAIRE :*** On demande des subventions.

Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 25

Droit de présentation d'un successeur pour les marchés d'approvisionnement non sédentaires ainsi que pour le marché Beaux-Arts

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 26

Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme 2018 - Cessions - Demandes de subventions

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 27

Plan Local d'Urbanisme - Ajustement de l'Emplacement Réservé n° 102 - Sollicitation du Grand Besançon pour modifier le PLU

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Je précise que c'est pour l'entreprise BOURGEOIS, parce qu'il y avait un emplacement réservé qui passait là dont nous n'avons plus besoin. On va lever cet emplacement réservé pour permettre à l'entreprise BOURGEOIS, qui est fidèle à Besançon, de s'agrandir encore sur le site là-bas et c'est très bien. Donc je pense qu'on est favorable d'une façon unanime. Pas d'abstention».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 28

Acquisition à l'indivision DUBOUCLEZ d'une parcelle de terrain située au lieu-dit «Champs Nardin»

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 29

Acquisition à l'indivision MASSROUF de terrains situés aux lieux-dits «Chemin des Champs» et «Champs du Murger»

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 30

Acquisition à l'indivision MONIER de terrains situés aux lieux-dits «Chemin des Champs» et «Pré Marguet»

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 31

Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

«***M. LE MAIRE :*** C'est un document épais. Vous savez qu'on fait très rarement jouer notre droit. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 32

Opérations immobilières réalisées en 2017 - Rapport de synthèse

«***M. LE MAIRE :*** Il est adopté ? Pas d'opposition ?

M. Philippe MOUGIN : Il faut juste pendre acte.

M. LE MAIRE : D'accord, vous prenez acte. Enfin si vous êtes d'accord, ça veut dire que vous avez pris acte, mais vous avez raison de le préciser».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 33

Fête de la Musique 2018 - Attribution de subventions à des associations culturelles

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 34

Tourisme - Attribution de subventions à des associations

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 35

Congrès - Attribution de subventions - 3ème répartition au titre de l'année 2018

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 36

Subvention à des associations sportives

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Abdel GHEZALI me faisait remarquer que M. CHALOPIN est dans la salle.

Voilà, donc bonne nouvelle pour les boulistes, le grand prix de Besançon va renaître. Monsieur CHALOPIN, vous ne pouvez pas prendre la parole.

La délibération ne sera pas cassée, on a voté avant. Voilà, mais je voulais juste le féliciter, et dire que renaissait le grand prix de Besançon. Ne m'en voulez pas, mais ça pourrait être gênant. Vous n'avez pas le droit d'intervenir. On se serrera la main tout à l'heure».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 37

Subvention à des classes transplantées

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 38

Subvention à la SMEREB pour l'action de médiation par les pairs

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 39

Vie étudiante - Subvention ESN Besançon (Erasmus Student Network Besançon) - Engagement social des étudiants internationaux & Projet d'écriture

«***M. LE MAIRE :*** C’est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 40

Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 41

Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

«***M. LE MAIRE :*** Des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Question n° 42 - Motion une motion déposée au nom du Groupe majoritaire par les élu-es du Groupe Socialiste et Société civile républicaine ; du Groupe la République en marche, progressistes et Société civile ; du Groupe Europe Ecologie Les Verts, Société civile ; du Groupe Parti communiste Front de gauche et du Groupe Société civile : «Mai 2018 sera-t-il le jour de l'anniversaire de la naissance d'Israël ou celui du massacre de Palestiniens ?».

Mme Anne VIGNOT : Suite à l'actualité, il était important que le Conseil Municipal dise combien il a d'attachement pour la Palestine. Nous savons combien nous sommes engagés dans cette coopération depuis très longtemps, et donc la proposition qui est faite par l'ensemble des membres de la majorité, aujourd'hui, c'est de souligner ce soutien.

Lecture de la motion

M. LE MAIRE : Merci. Je veux dire juste un mot par rapport à ça, c'est que le Président de la République, au nom de la France, a condamné, très fermement, un emploi disproportionné de la force et il appelle à un dialogue et à la retenue. On ne peut qu'adhérer et appeler les solutions pacifiques, et je m'associe à cette demande.

Ce sujet de politique internationale est extrêmement sensible, ce n'est pas la première fois que nous en parlons ici. Nous avons toujours dit que nous, notre rôle, c'est un rôle de soutien, équilibré, et c'est pour ça que nous intervenons depuis des années d'ailleurs, et il y en a un certain nombre ici qui connaissent bien le sujet, dans le camp d'Aqabat Jaber, pour permettre à ces populations effectivement d'avoir l'eau, et de vivre dans des conditions plus décentes. Donc c'est un sujet qui nécessite d'être abordé sans passion, avec beaucoup de recul, parce qu'il est le ressort de nos diplomates. Nous ne sommes pas ici dans une organisation qui nous permet d'intervenir diplomatiquement, diplomates qui œuvrent d'ailleurs, depuis des années, pour tenter de proposer des solutions qui satisfassent toutes les parties. Donc moi, je n'interviendrai pas effectivement au niveau du Conseil Municipal à titre personnel, il ne faut pas non plus que cette question soit instrumentalisée à des fins politiques.

Il convient donc de ne pas transposer ce conflit qui suscite trop souvent des réactions clivantes, sans rapport avec le contexte national. Et ce que je veux dire, et j'insiste, c'est le plus important, cette motion n'est pas une motion contre le peuple israélien. Elle n'est pas contre le peuple israélien, mais elle dénonce, comme l'a fait le Président de la République, la répression disproportionnée d'une marche qui était une marche pacifique. Voilà ce que je voulais dire sans entrer trop dans le débat, et c'est pourquoi je voterai cette motion.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN *:* Merci Monsieur le Maire. Nous ne prendrons pas part au vote, comme d'habitude.

M. Philippe MOUGIN : Oui, de la même façon, nous ne prendrons pas part au vote non plus.

M. Jacques GROSPERRIN : Monsieur le Maire, je salue vos propos et je crois qu'on ne peut que les partager, mais à l'image de ce que nous avons fait jusqu'à maintenant, on ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE : Très bien. Je mets cette motion au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 4. Les autres sont favorables.

La séance est levée».